

un autre REGARD

HORS SÉRIE N°10



Rapport d'activité 2023



RAPPORT MORAL
DE LA PRÉSIDENTE
p.6

RAPPORT
FINANCIER 2023
p.40

BUDGET
PRÉVISIONNEL 2024
p.46



SOMMAIRE

Chiffres-clés	4
Rapport moral de la Présidente	6
Avant-propos	10
Missions sociales	12
Vie associative et gouvernance	34
Rapport financier du trésorier	40
Bilan général du siège 2023	42
Compte de résultat 2023	44
Budget prévisionnel 2024	46
Annuaire des délégations	47

Chiffres-clés de la santé mentale EN FRANCE

Sources OMS, Psychiatrie : l'État d'urgence, CNAM, Étude FondaMental. 2022, Étude Movan Y, Frajerman. Rapport assurance maladie 2024.

3^e rang
des maladies les plus fréquentes,
après le cancer et les maladies
cardiovasculaires

1^{re} cause
médicale d'invalidité

**+ de 9
millions**
de personnes ont été prises en
charge pour une pathologie ou un
traitement chronique en lien avec
la santé mentale

**1 jeune
sur 4**
souffre d'un trouble
de santé mentale

80 %
des troubles
psychiques se déclarent
avant 25 ans

3 millions
de personnes ont des troubles
psychiques sévères

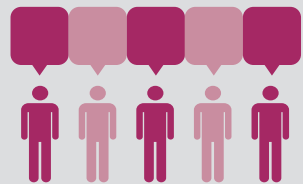
**+ de 4,5
millions**
de personnes les accompagnent
au quotidien

+ de 35 %
des personnes vivant
à la rue ou en grande
précarité souffrent
de troubles psychiques

**1 personne
sur 5**
souffrira de
troubles psychiques
au cours de sa vie

Chiffres-clés 20 23 de l'Unafam

99 DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES
13 DÉLÉGATIONS RÉGIONALES
354 SITES D'ACCUEIL DE PROXIMITÉ



15 848 ADHÉRENTS

1 872 BÉNÉVOLES

58 PROFESSIONNELS
(pour environ 53 ETP) :

- 26 au siège (21,8 ETP)
- 32 en délégations (30,8 ETP)



36 360
PERSONNES ACCOMPAGNÉES
par des pairs dans
des délégations

57 500
PERSONNES AIDÉES
directement ou indirectement

497
GROUPES DE PAROLE



340 SESSIONS de formation

7 800 AIDANTS formés

2 500 MANDATS
DE REPRÉSENTATION dans les instances
médicales, médicosociales et sociales



390 853
HEURES de bénévolat,
soit un équivalent
de 11 996 k€ et 248 ETP



8 414 DEMANDES TRAITÉES par le service Écoute-famille

5 665 INTERVENTIONS du service social

459 DEMANDES TRAITÉES par le service juridique

227 CONSULTATIONS psychiatre

RAPPORT MORAL de la PRESIDENTE



Marie-Jeanne Richard
Présidente de l'Unafam

2023 : ensemble, nous propulser vers l'avenir

Les combats portés par chacun constituent une victoire collective

L'Unafam est une association qui refuse la fatalité et agit auprès des décideurs pour une psychiatrie respectueuse des personnes dans son approche des soins et une politique du handicap respectueuse des droits des personnes vivant avec des troubles psychiques.

L'Unafam promeut la reconnaissance de la place des aidants. Elle leur donne les outils pour ne plus subir, mais agir pour se rétablir.

Cette Unafam est celle de vous tous les adhérents, bénévoles et professionnels. Elle demande des moyens et ces moyens nous obligent au meilleur. C'est pour cela que l'Unafam s'est dotée d'un plan stratégique 2023-2028 et de locaux adaptés à son développement.

Une reconnaissance de la place des aidants

**Agir comme pair-aidant famille,
dans le respect de la démarche de l'autre ;
qui n'est pas moi, mais dont je partage un
bout du chemin**

Des pairs-aidants famille, bénévoles formés, ont accueilli, aidé, soutenu les familles au plus près de leur lieu de vie. Plus de 5 224 premiers entretiens individualisés ont été réalisés, 36 360 personnes ont été accompagnées par des pairs dans les délégations. Se mettre en mouvement pour sortir de son isolement est une démarche difficile, qui demande de l'énergie à un moment

où elle fait défaut. Pourtant passer la porte de l'Unafam, recevoir de l'aide, permet de trouver le chemin vers son propre rétablissement. Cela participe en même temps à la protection de la santé globale de l'aidant et au renforcement des capacités de rétablissement du proche. Toutes nos délégations s'impliquent dans cette entraide entre pairs.

Parce que cet accueil inconditionnel est l'ADN de notre association, nous avons mis à l'honneur notre réflexion sur l'éthique de l'accueil lors de notre journée des 60 ans de l'Unafam. Cette réflexion éclairera nos formations à destination des futurs bénévoles accueillants.

Parce qu'un aidant a besoin d'être aidé, même s'il ne le sait pas, nous avons mis cette action du « *aller vers l'entourage* » en bonne place dans notre communication et nos actions du plan stratégique.

Agir au plus près des familles dans le respect de leur temporalité

Depuis soixante ans, les discours des soignants se sont modifiés. Les places des familles dans les parcours de soins ont changé. Mais ne faisons pas d'angélisme, il y a encore des chapelles psychanalytiques remettant sur le dos des mères une culpabilité qui les enfonce. L'Unafam a choisi de former l'entourage, de lui donner les clés pour comprendre. Ses programmes sont construits, par les aidants pour les aidants, avec l'aide de professionnels et de personnes concernées.

• Formation des proches-aidants

Des séances in situ, au plus près des personnes, dans les territoires, se conjuguent désormais avec le déploiement des formations en *e-learning*. 340 sessions de formation, 7 800 personnes formées.

La confiance que nous témoignent nos financeurs, notamment celle de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), nous permet de poursuivre et d'enrichir nos actions pour construire un parcours d'aidant aidé qui complète les formations d'éducation thérapeutique proposées par les services cliniques.

• De proche-aidant à pair-aidant : la formation des bénévoles

Dans un contexte où nombre d'associations ont perdu leurs bénévoles, nous restons dans une belle dynamique puisque plus de 1 200 bénévoles ont été formés en 2023. Pour être force de propositions dans les instances où nous siégeons, il nous faut la compétence. Ces formations de bénévoles répondent à ce besoin. Ces nouveaux bénévoles construisent la dynamique de notre association et lui donnent localement sa visibilité.

• Le programme Bref et La force d'avancer

Notre nombre d'adhérents ne faiblit pas. Nous pourrions nous réjouir de son augmentation mais il reste de vraies marges de progrès si on se réfère aux 4,5 millions de personnes qui accompagnent une personne vivant avec des troubles psychiques sévères. Un enjeu pour notre association : permettre aux familles de nous connaître et leur donner envie de nous rejoindre pour retrouver la force d'avancer. Alors avec le Dr Rey et l'équipe du CLAP, nous avons œuvré pour le déploiement du programme Bref. Ce programme vise à renforcer la précocité et la

systematisation de l'aide aux aidants, à connecter les aidants à un parcours d'aide durable dès les premiers contacts avec le soin. C'est un programme psychoéducatif unifamilial court, en 3 séances d'une heure et un rappel téléphonique, acceptable par les aidants. Il permet à l'entourage de trouver autour de lui, dans le respect de sa temporalité, les formations et le réseau d'aide dont il a besoin. Au sein de certaines délégations, 269 bénévoles sont aujourd'hui formés au programme. L'Unafam et le CLAP défendent auprès de la DGOS (Direction Générale de l'Offre des Soins) le déploiement de Bref. Le rapport coûts-bénéfices devrait retenir l'attention des ministères dans un moment de grande faiblesse de la psychiatrie.

Pour une politique publique respectueuse des droits des personnes vivant avec des troubles psychiques

Interpeler les décideurs :

• La réclamation collective

En 2018, quatre associations – l'Unapei, APF France handicap, l'Unafam et la FNATH, soutenues par deux partenaires européennes, Inclusion Europe et le Forum Européen des personnes handicapées, déposaient une réclamation collective auprès du Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe pour violation des droits des personnes en situation de handicap. Le 17 avril 2023, le Conseil de l'Europe leur a donné raison en dénonçant le non-respect des droits des personnes en situation de handicap par la France. Il reconnaît la responsabilité de l'Etat dans ses manquements à assurer aux personnes en situation de handicap et à leurs familles une vie digne et choisie.

7 800 aidants
ont été formés en 2023.

« Dans les territoires, l'engagement dans les SISM est très fort et des actions d'aller vers comme « *En avant Psymone* » font la une des journaux locaux. »

• Le baromètre

Notre baromètre nous permet chaque année de dénoncer, chiffres à l'appui, les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes vivant avec des troubles psychiques et leurs familles. Cette année nous avons orienté ce baromètre vers l'effectivité des droits.

L'accès aux soins est de plus en plus difficile. Des territoires sont totalement oubliés avec des familles démunies devant la souffrance de leur proche. Quant au handicap psychique, il n'est toujours pas reconnu dans sa spécificité ni compensé à la hauteur des besoins. Les familles pallient ces nombreux dysfonctionnements au mépris de leur propre santé. Nous demandons un plan psychique cohérent, intégrant soins/santé et accompagnements/handicap avec une direction interministérielle à la santé mentale et à la psychiatrie.

Les 50 000 solutions en 7 ans annoncées lors de la Conférence Nationale du Handicap pour tous les handicaps seront très insuffisantes. N'abandonnons pas au désespoir les 3 millions de personnes en situation de handicap psychique et leurs familles.

Déconstruire les préjugés

L'Unafam développe, soutient ou est partenaire de nombreux projets de lutte contre la stigmatisation des maladies et du handicap psychique. Au travers de ces actions, nous menons un combat pour la pleine citoyenneté des personnes vivant avec des troubles psychiques et une reconnaissance des familles qui les accompagnent. Une maladie se soigne, un handicap se compense mais la personne n'est ni une maladie, ni un handicap. Donnons-lui une chance de déployer ses talents.

- L'Unafam est engagée dans la lutte contre la stigmatisation. Nous participons au groupe ad'hoc piloté par la DGS (Direction Générale de la Santé) avec nos partenaires. Un document à destination des médias, hébergé sur le site du Psycom, synthétise les travaux de cette année.
- Nous continuons de dénoncer l'utilisation péjorative du mot « *schizophrénie* » et de ses variations par les politiques et sommes très présents sur les réseaux sociaux et dans les médias.
- Psycyclette est un moment fort d'une déstigmatisation portée vers les villages et villes traversées.
- L'Unafam est également partenaire de nombreux projets porteurs de déstigmatisation (films, livres, jeux...).
- Dans les territoires, l'engagement dans les SISM (Semaines d'Information à la Santé Mentale) est très fort et des actions d'aller vers comme « *En avant Psymone* » font la une des journaux locaux.

Se donner les moyens de poursuivre nos combats, d'en gagner quelques-uns, et mettre en œuvre notre plan stratégique 2023-2028

De nombreux combats

Les violations des droits des personnes en situation de handicap quant à l'accès aux logements, aux ressources, à l'emploi, à une vie sociale sont nombreuses. Tous les jours, des situations complexes et douloureuses nous parviennent. L'Unafam se mobilise et les instances consultatives nationales élaborent des notes de position pour les décideurs et les élus.

La non-réponse aux besoins de soins est aujourd'hui un défi majeur alors que le système

de santé est mis à mal dans sa globalité. Nous reconnaissons l'importance des soutiens financiers du gouvernement, l'engagement sans faille de nombreux soignants, la mise en place des soins de réhabilitation, mais ces avancées sont non-entendables par tous ceux qui voient leur CMP fermés, qui ont leur proche soigné dans une UMD à l'autre bout de la France, ou tous ceux qui aujourd'hui encore ne peuvent visiter leurs proches. Les morts évitables sont trop nombreuses.

Des professionnels engagés en soutien de nos actions

Sans l'apport précieux des professionnels, sans leurs compétences, ce rapport d'activité ne présenterait pas cette richesse. Au-delà des compétences, ils assurent le lien nécessaire à une bonne coordination de nos actions. Pour la première fois toutes les régions sont dotées d'un(e) chargé(e) de mission. C'est un événement majeur pour le développement de l'association dans les territoires. Au national, assistantes sociales, psychologues, psychiatres, avocats répondent aux nombreuses demandes des adhérents et contribuent à donner aux familles qui les sollicitent #laforced'avancer.

Des locaux pour poursuivre notre développement et mettre en œuvre notre plan stratégique 2023-2028

Notre association grandit et se développe pour répondre aux attentes des familles et de ceux qu'elles accompagnent.

Nous avons cette année élaboré notre nouveau plan stratégique 2023-2028 avec la participation active de nombreux bénévoles. Ce plan nous projette dans l'avenir. Les enjeux sont nombreux

mais avec l'appui de nos forces vives internes, avec notre intelligence collective, nous avons élaboré le plan stratégique pour construire cet avenir. Ces réflexions ont mis en évidence la nécessité pour l'Unafam de poursuivre sa structuration et de se doter des moyens qui lui permettent pleinement d'atteindre ses ambitions.

La configuration des locaux du siège national, où nous sommes installés depuis plus de 30 ans, était aujourd'hui un frein à notre développement, les limites en termes de place nous contraignant dans notre capacité à nous réunir et à recruter comme nous le devrions. Une assemblée générale a validé l'acquisition d'un bien situé à Levallois-Perret (92), dont les caractéristiques correspondent à nos attentes.

Cette acquisition nous permettra de poursuivre notre développement en soutien de nos actions auprès des familles et amis de personnes vivant avec des troubles psychiques. Je remercie chacun qui, par son adhésion, son engagement, son temps partagé, renforce notre capacité d'action et fait de l'Unafam une association incontournable.

Au nom des familles, je remercie les donateurs, les mécènes et les partenaires qui, chaque année, nous aident à mettre en œuvre nos projets. Je remercie les pouvoirs publics qui, par leurs financements et la confiance qu'ils nous accordent, soutiennent nos actions en direction des personnes vivant avec des troubles psychiques et de leurs familles. Nous avons à cœur d'être digne de cette confiance.

Marie-Jeanne Richard
Présidente de l'Unafam

Mettre en œuvre notre
**plan stratégique
2023-2028**

AVANT-PROPOS

L'Unafam est une association créée en 1963 et reconnue d'utilité publique qui accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne dans la durée les familles et amis de personnes vivant avec des troubles psychiques, des maladies encore stigmatisées et souvent incomprises du grand public, des handicaps invisibles et mal compensés.

Depuis sa création, l'Unafam concentre son action sur le soutien de l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques et la défense des intérêts communs des familles et des personnes atteintes de troubles schizophréniques, de troubles bipolaires, de dépressions sévères, de troubles anxieux et phobiques, troubles borderline et autres troubles graves non diagnostiqués. L'Unafam assure également un soutien aux parents d'enfants et d'adolescents ayant des troubles du comportement, des troubles psychiques ou psychologiques.

Au sein des délégations départementales, les bénévoles, formés par l'Unafam et, pour le plus grand nombre, experts du vécu avec un proche concerné par la maladie et/ou le handicap psychiques, se relaient auprès des familles afin de les aider à sortir de l'isolement et à retrouver la force d'avancer. Ces actions de proximité permettent aux familles de se créer un réseau de soutien. L'accompagnement par des pairs agit en complémentarité avec l'action de professionnels basés au siège (psychologues, assistantes sociales, avocates, psychiatres...) ou en délégations.

L'Unafam défend les intérêts communs des personnes concernées par les troubles psychiques et ceux des personnes qui les accompagnent à travers de nombreux mandats de représentations.

Elle participe également à des groupes de travail et de réflexion dans les ministères et les instances gouvernementales pour porter la mise en œuvre des droits fondamentaux des personnes, droits communs et spécifiques à la maladie et au handicap psychiques.

Elle se mobilise pour faire changer le regard sur les personnes malades et leur entourage à travers des actions de déstigmatisation, de sensibilisation et de formation auprès de professionnels et du grand public. Soucieuse de répondre aux préoccupations des personnes vivant

avec des troubles psychiques et de leur famille espérant de nouvelles pistes thérapeutiques, l'Unafam soutient la recherche, notamment grâce à la remise de prix à de talentueux chercheurs. Par ailleurs, l'Unafam s'intéresse à l'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions sociales, notamment pour la défense des droits des usagers et la déstigmatisation, l'Unafam travaille avec des usagers, des associations de patients et noue des partenariats avec les associations nationales ou locales dans le domaine de la santé mentale, de la psychiatrie et des handicaps.

L'Unafam défend les intérêts communs des personnes concernées par les troubles psychiques et de leur famille à travers de nombreux mandats de représentation.



4 AXES DE TRAVAIL

Les missions sociales de l'Unafam s'articulent autour de quatre axes :

- 1.** Soutien des familles par l'écoute, l'accueil et l'information
- 2.** Soutien des familles par la formation et l'entraide
- 3.** Déstigmatisation et défense des droits
- 4.** Recherche et innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement

MISSIONS SOCIALES

Soutien des familles par l'écoute, l'accueil et l'information

La mission principale de l'Unafam est le soutien des familles. Au total, 57 500 personnes ont été aidées directement ou indirectement cette année.

Service Écoute-famille

Il s'agit d'un service d'écoute téléphonique national assuré par une équipe de psychologues cliniciens.

Ce service gratuit et respectant l'anonymat permet aux personnes de s'exprimer en confiance sur les bouleversements survenus dans leur vie et sur leurs émotions. Les psychologues tentent de les amener à identifier leurs ressources ainsi que celles de leur proche malade pour mieux faire face à la situation et redevenir actrices de leur vie (*empowerment*).

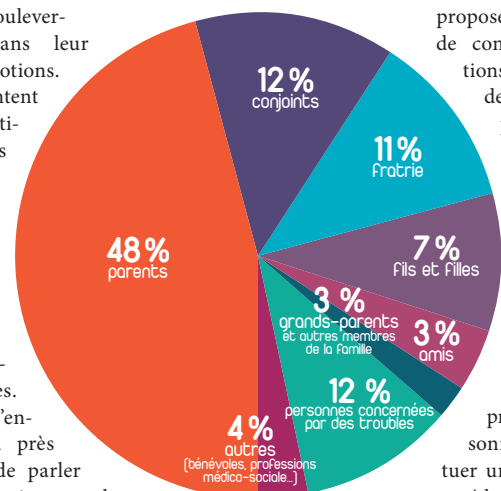
En 2023, 8 414 demandes ont été traitées. Les demandes de l'entourage témoignent à près de 41% d'un besoin de parler et d'être écouté. La relation avec la personne malade, notamment l'attitude et le positionnement à adopter en particulier dans les situations de refus de soins, représente près de 36% des demandes. 18% des appelants

QUI SONT LES APPELANTS ?



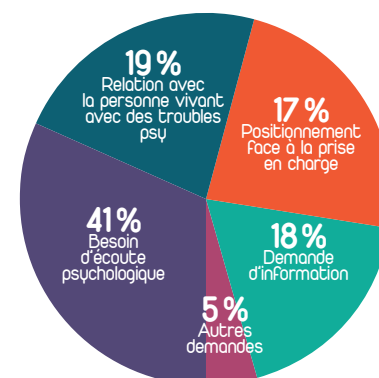
souhaitent obtenir des informations variées.

Pour apporter un soutien aux familles dans la durée et les aider à sortir de l'isolement, à la fin de l'entretien, les psychologues proposent à la personne de contacter les délégations départementales de l'Unafam qui peuvent leur offrir un accueil de proximité et de pair à pair très complémentaire du service Écoute-famille. Cette complémentarité est essentielle pour l'Unafam, car en proximité, la personne pourra se constituer un réseau d'entraide et accéder aux formations.



Le sentiment d'appartenir à un réseau, à une communauté de personnes partageant les mêmes vécus, apporte un très grand soutien.

NATURE DES DEMANDES



À noter que la majorité des appelants exprime des émotions similaires durant l'appel : de l'impuissance, de l'inquiétude, de l'angoisse, de l'incompréhension face à la situation de leur proche. Ils ont un profond besoin d'extérioriser ces émotions, de relâcher et de faire tomber la pression qui les accable.

L'année précédente se caractérisait par un retour progressif à la normale du système de santé après une crise sanitaire importante. En 2023, nous constatons que l'écart se creuse entre les moyens disponibles (usure des professionnels de santé, réduction des moyens pour accueillir les patients) et les demandes de soins grandissantes ce qui confirme la nécessité de développer de nouveaux modèles de prise en charge des personnes en souffrance psychique et des structures d'accompagnement.

DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

L'accueil dans les délégations par les pairs

L'écoute téléphonique et l'accueil en présentiel des familles concernées par la maladie psychique d'un proche constituent l'ADN de l'Unafam. Dans chaque département, au plus près des familles, des permanences téléphoniques sont mises en place pour pouvoir répondre aux appels en direct ou en différé. Des accueils sur rendez-vous et des permanences sont organisés.

Lors de rencontres personnalisées et confidentielles, les personnes sont reçues par des pair-aidant familles bénévoles formés ayant vécu ou vivant eux-mêmes l'expérience de la maladie et du handicap psychiques d'un proche. Les personnes formées à l'accueil suivent régulièrement des sessions de formation continue et de supervision à l'initiative des délégations départementales ou régionales.

Des outils pour un accueil adapté de parents de jeunes et d'adolescents présentant des troubles psychiques ont été développés. En 2023, 558 familles ont ainsi pu être accueillies dans ce cadre spécifique. Cet accueil répond à la volonté de l'association de soutenir les familles dans un souci de promotion de la prévention et du repérage précoce, afin que ces jeunes reçoivent des soins adaptés.

En 2023, les bénévoles formés ont assuré des permanences ou des rencontres sur rendez-vous dans les 99 délégations départementales et les 354 points d'accueil. 5 224 premiers entretiens individualisés ont été réalisés, plus de 21 000 appels de familles ont été suivis par les bénévoles via les permanences téléphoniques et plus de 6 000 e-mails ont été traités.

Service social

Le service social est assuré par deux assistantes sociales spécialisées sur les législations sociales, juridiques et fiscales, liées aux situations de handicap et plus particulièrement dans le champ de la psychiatrie.

Les familles ont ainsi la possibilité d'interroger une interlocutrice professionnelle unique sur un large spectre comme les droits sociaux ou patrimoniaux, le logement, la fiscalité, les prestations sociales mais aussi les dispositifs existants pour accompagner un proche en situation de handicap ou sortant d'une hospitalisation ainsi que les mécanismes qui les régissent.

En 2023,
5 665 interventions
ont été traitées.

Elles sont au service des familles qui les sollicitent sur des sujets qui impliquent leur proche malade et/ou handicapé psychique à chaque étape de sa vie, en fonction de l'avancée en âge et de l'évolution de ses besoins. Cette action s'inscrit pleinement dans l'aide aux aidants.

La situation de la personne concernée est prise en compte dans sa globalité grâce à une coordination multiprofessionnelle interne et externe.

Cette approche transversale et évolutive permet d'établir une réelle analyse psychosociale dont l'objectif prioritaire est de mettre en place des actions adaptées et individualisées.



Nos assistantes sociales s'inscrivent dans une démarche pluriprofessionnelle ; elles ne se substituent pas aux professionnels déjà présents autour de la personne (équipes des centres médico-psychologiques, mandataires à la protection juridique...).

Elles interviennent en complément des dispositifs existants.

En 2023, 5 665 interventions ont été traitées et 40 % des appels provenaient d'aidants ayant déjà fait appel au service social de l'Unafam.

Afin d'aider nos adhérents à mieux connaître leurs droits, le service social assure une veille sur la législation relative au handicap. En contribuant à la revue *Un Autre Regard* et à la newsletter mensuelle de la Présidente, il éclaire les familles sur les droits et les dispositifs qu'elles peuvent mobiliser. Le service social assure aussi la mise à jour du memento social à destination des bénévoles, une source majeure de renseignements pour les accueillants en délégation.

PRINCIPALES DEMANDES À L'ORIGINE DE L'APPEL

52 % Prestations sociales :
démarches, informations sur les ressources, aide à la constitution de dossiers, des recours

31 % Habitat :
informations, aide aux procédures de demande de logement, dans les procédures d'expulsion

14 % Informations juridiques :
sur le droit du handicap, du travail, de la santé publique, des patients, des procédures de soins sans consentement, mise sous protection juridique

2 % Emploi, activité :
dispositifs d'aide pour l'accompagnement, insertion professionnelle, milieu protégé, milieu ordinaire...

1 % Activités de loisir et culturelles, lieux de vacances



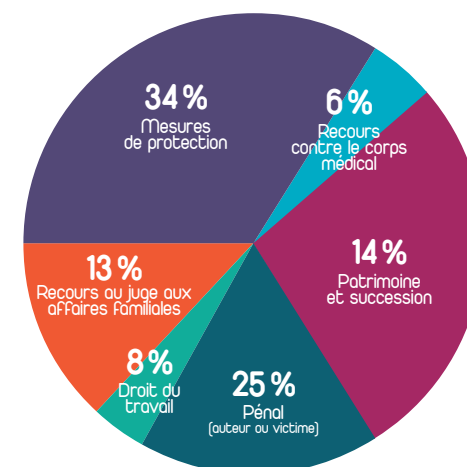
Service Juridique

Les permanences juridiques sont assurées par deux avocates, deux demi-journées par semaine. 459 consultations ont eu lieu en 2023.

Si la majorité des dossiers concerne les mesures de protection, 25 % des demandes concernent des problématiques pénales. Le service juridique vient ainsi compléter les actions menées dans les délégations, par des référents bénévoles formés.

Afin de répondre aux questions de nos adhérents, les avocates établissent une fiche juridique pour chaque numéro de la revue *Un Autre Regard*.

PROBLÉMATIQUES ABORDÉES



... DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

Les groupes de parole

Les groupes de parole sont proposés aux familles par l'Unafam dès que les bénévoles qui assurent l'accueil pressentent que la personne a la capacité de s'exprimer sur son vécu et d'écouter la parole des autres participants. Ces groupes permettent à l'entourage d'exprimer son désarroi devant l'incompréhensible et d'être entendu sans jugement ni critique, dans le respect, la confidentialité et la confiance mutuelle. Ils permettent de sortir de l'isolement en partageant son vécu avec des pairs. L'animation est confiée généralement à un psychologue clinicien chargé de réguler la parole et de favoriser la dynamique du groupe. Par ailleurs, un coordinateur bénévole se charge d'organiser la mise en place des groupes. Il est présent à toutes les séances ; c'est un pair référent qui a le recul

507 groupes de parole organisés en 2023, avec près de 6 500 participants.

nécessaire et qui fait le lien avec le bureau de la délégation. Le groupe est constitué d'environ dix participants qui se réunissent généralement une fois par mois pendant une durée d'une à deux heures. Les groupes de parole s'adressent particulièrement aux aidants qui sont au début de leur accompagnement, encore sous le choc du diagnostic et/ou de l'expression des troubles inhérentes à la pathologie et qui prennent petit à petit conscience de la nécessité d'être aidés. La grande majorité des délégations propose des groupes de parole. 507 groupes de parole ont été organisés en 2023, avec près de 6500 participants.

Consultation psychiatre

Deux psychiatres consultant à l'Unafam reçoivent les familles et/ou amis confrontés à la maladie psychique d'un proche et qui souhaitent une information médicale éclairée ou un soutien ponctuel.

En 2023, il y a eu
227 consultations.

Cette permanence s'inscrit pleinement dans la démarche générale de l'Unafam d'aide et d'écoute. Les troubles psychiques engendrent pour l'entourage des interrogations douloureuses, des difficultés face à l'anosognosie (trop souvent appelée déni) du patient, de la colère face à la maladie, des crises familiales et parfois de la violence.

Il est important de rappeler que les familles viennent à l'Unafam sans le proche concerné par la maladie et que les entretiens individuels personnalisés sont des consultations familiales d'une heure, physiques ou téléphoniques. Aucun soin ni aucun médicament n'est dispensé.

En 2023, il y a eu 227 consultations. À travers ces consultations, l'association tente de répondre aux besoins et aux attentes des familles dans leur quête de compréhension, d'écoute, de soutien, d'information et de reconnaissance. Ces consultations permettent d'aborder différentes thématiques ; le plus souvent la maladie, ses modalités évolutives,

les thérapies, les thérapeutiques proposées, le cadre institutionnel, la notion d'observance thérapeutique, de prise de conscience de la maladie et d'adhésion aux traitements, l'autonomie sociale du patient ou encore sa réhabilitation socioprofessionnelle.

Cette meilleure compréhension des troubles permet de faciliter les relations avec les équipes médicales et de construire les bases d'une triple alliance thérapeutique : soignés, soignants et proches.

Par cette démarche, les familles sont appelées à devenir partie prenante du rétablissement de leur proche.

... DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

Les autres services de proximité offerts aux personnes concernées et à leur famille

Sur les territoires, les délégations sont en lien avec les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM). Elles mènent des actions communes de déstigmatisation, en particulier pendant les Semaines d'Information de la Santé Mentale (SISM). L'Unafam, présente au conseil d'administration du Collectif National InterGem (CNI-GEM), apporte son soutien aux actions nationales qu'il conduit.

Au-delà du parrainage de GEM, des délégations ont ouvert certaines de leurs actions aux personnes ayant eu un parcours en psychiatrie. Des délégations organisent des activités qui rapprochent familles, patients et soignants, telles que les psytrialogues, des soirées d'information (familles, patients, professionnels...) ou des rencontres conviviales familles - patients. De plus, certaines délégations se sont impliquées dans la création de groupes de parole patients, en cherchant avec eux des financements et en leur assurant un soutien logistique bienveillant.

Consultation parentalité

Mise en place cette année, cette consultation d'accompagnement parental est dédiée aux parents ayant une difficulté de santé mentale et à ceux qui partagent avec eux l'autorité parentale.

La consultation fonctionne sur 2 demi-journées par semaine, les lundi et mardi après-midi, sur rendez-vous.

Cette action innovante se construit sans modèle de référence et sans préfiguration de la manière dont les personnes concernées pourraient se saisir de ce cadre. Les orientations se font par le service Écoute-Famille, les délégations et via le site Internet de l'Unafam.

Une proportion importante de parents a accepté des entretiens en couple parental même dans des contextes de séparation. Les ex-conjoints qui partagent toujours l'autorité parentale avec le parent malade n'ont plus d'interlocuteurs dans les lieux de soins pour évoquer les effets des troubles sur les enfants. Plusieurs d'entre eux ont saisi cette consultation comme espace de parole avec leur ex-conjoint en présence d'un tiers sur les questions éducatives.

Cette consultation s'inscrit pleinement dans la suite du guide prévention et soins GPS parentalité élaboré par l'Unafam en partenariat avec Psycom et Prism.



Une information toujours au plus près de nos adhérents mais aussi de toutes les familles concernées.

DES PUBLICATIONS DIFFUSÉES SUR TOUT LE TERRITOIRE

- **Troubles psychiques : Et si on en parlait ?**
- **Guide d'aide : Construire un dossier de demande de PCH pour l'élément « aides humaines » auprès de la MDPH (Handéo-Unafam)**
- **Mon proche vit avec un trouble psychique, la Prestation de Compensation du Handicap peut favoriser son autonomie**
- **Comment communiquer avec l'équipe de psychiatrie ?**
- **La place des familles dans les soins psychiatriques : Droits et conseils**
- **Handicap psychique tome 1 : Ressources**
- **Les mots de la folie, un flipbook proposé par Arts Convergences**
- **L'indispensable, un guide franco-qubécois pour aider l'entourage qui entre dans l'univers de la maladie psychique**



UN AUTRE REGARD

3 numéros en 2023, 3 dossiers :

- La participation des usagers : un enjeu individuel et collectif
- Les troubles cognitifs dans les maladies psychiques
- Les 60 ans de l'Unafam : retour sur 60 ans de combat

Retrouvez toutes nos publications sur le site unafam.org (rubrique S'informer/ La médiathèque)



Publications : soutien des familles par l'information

L'Unafam se veut être au plus près des familles, à l'écoute et en réponse à leur besoin de mieux comprendre la maladie et le handicap de leur proche, de comprendre l'organisation de la psychiatrie, de connaître les droits des personnes handicapées et de trouver des solutions adaptées pour elles-mêmes et leur proche.

De nombreuses publications sont diffusées auprès des familles pour donner des repères, proposer des outils pour améliorer le parcours de la personne malade ainsi que celui du proche, à des étapes variées.

L'Unafam publie également la revue trimestrielle Un Autre Regard contenant un dossier thématique consacré à la santé mentale et à la psychiatrie. La revue fait le point sur l'actualité scientifique, médicale, sociale et juridique et contribue à consolider le réseau de solidarité créé par l'association. Cette revue est envoyée chaque trimestre à l'ensemble des adhérents. Il est possible de s'y abonner sans être adhérent.

Le site unafam.org : une mine d'informations pour tous !

Le site internet de l'Unafam propose une multitude d'informations sur l'actualité en santé mentale, sur les positions et combats de l'Unafam et aide à mieux comprendre la maladie d'un proche. Il présente aussi les formations et les événements proposés par l'association. Plus de 670 000 pages ont été consultées, un chiffre en progression.

Plus de **670 000 pages** ont été consultées.

Les pages internet des délégations Unafam sont accessibles depuis le site www.unafam.org. Elles informent notamment sur les activités locales qu'elles proposent et reflètent le dynamisme et l'engagement des bénévoles pour accompagner les familles dans les territoires.

Les newsletter

10 numéros ont été envoyés par e-mail à plus de 18 000 destinataires, et l'édito mensuel de la présidente de l'Unafam a été mis en ligne sur le site internet, X (Twitter), Facebook et LinkedIn.

Elle propose chaque mois des actualités sur les actions de plaidoyer nationales en cours, des

décryptages des actualités politiques du champ psychiatrie - handicap, et des ressources pour les familles concernées par les troubles psychiques et leur proche.

De plus en plus de délégations départementales et régionales éditent un bulletin d'information ou une newsletter.

60 ans de combat

Cette année 2023 fut marquée par l'anniversaire des 60 ans de combat de l'Unafam. Il a été célébré les 24 et 25 novembre à l'Espace Charenton de Paris avec plus de 400 adhérents et bénévoles. Ce fut un beau moment de partage, de solidarité, et d'espoir. Les conférences, animées par des intervenants de qualité, ont permis de mieux comprendre et appréhender la recherche, le rétablissement, le handicap et les droits, tout en replongeant les participants dans l'histoire de l'Unafam. Des témoignages de bénévoles engagés, de partenaires, de personnes concernées ont contribué à enrichir les échanges. La ministre déléguée chargée des personnes handicapées, M^{me} Khattabi, et le délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie, Frank Bellivier sont intervenus pendant ces journées et ont été sensibilisés à la nécessité d'élaborer un véritable plan interministériel en psychiatrie et santé mentale. Ce plan doit englober la santé, le handicap, la recherche, mais aussi l'éducation, l'emploi et le logement, car la qualité globale d'un parcours de soins repose sur une approche globale. Ces journées ont insufflé une énergie nouvelle dans les actions stratégiques de l'association.



Plus que jamais l'accueil était au cœur des pré-occupations avec l'atelier « Ethique de l'accueil » qui s'est conclu par une conférence de Fabrice Gzil, philosophe et directeur adjoint de l'Espace de réflexion éthique d'Île-de-France, qui nous a permis de prendre de la distance et de mieux comprendre la richesse de cette mission. Il est possible de revivre tous ces moments en replay sur la chaîne Youtube de l'Unafam où se trouve également un clip souvenir de ces journées mémorables.

Les bénévoles ont également fait vivre cet événement partout en France en organisant des célébrations dans de nombreuses délégations. Un numéro de la revue Un Autre Regard a été dédié aux 60 ans de combat de l'Unafam avec des portraits de bénévoles, une frise chronologique rappelant ces combats, différents témoignages des partenaires et des points de vue de personnes concernées. Ce 60^e anniversaire a été un moment de réflexion, de partage et de mobilisation. L'Unafam continuera à œuvrer avec détermination pour défendre les droits et améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec des troubles psychiques et celle de leurs proches.



Soutien des familles par la formation et l'entraide

L'Unafam continue de déployer et de diversifier ses activités de formation dans toute la France afin de répondre aux besoins des proches aidants de personnes vivant avec des troubles psychiques, en les accompagnant dans la durée. Cette notion de parcours à destination de l'entourage est un point important de la vision que nous portons pour aider les aidants. Le soutien de plusieurs financeurs rend possible ce développement, notamment celui de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

340 sessions de formation ont été réalisées en 2023. Ces actions ont bénéficié à 7 800 proches aidants et bénévoles de l'Unafam.

L'Unafam dispense des sessions de formation à destination :

- des proches aidants : pour soutenir et accompagner l'entourage familial ;
- des bénévoles : pour les accompagner dans leur mission de pair-aidant familles ;
- des formateurs ;
- des professionnels : pour un meilleur accompagnement des personnes en situation de handicap psychique.



Form'aid@nts, la plateforme de formation à distance de l'Unafam accessible à tous gratuitement qui complète le dispositif de formation en présentiel, s'est enrichie en 2023 d'un nouveau module *e-learning* : « Mieux accompagner un proche souffrant de troubles anxieux ».

Formation des proches aidants : pour soutenir et accompagner l'entourage familial

Le dispositif de formation mis en œuvre par l'Unafam a pour objectif de proposer la pair-éducation aux aidants le plus précocement possible et de répondre à leurs besoins à chaque étape de leur parcours. L'objectif est de restaurer leur pouvoir d'agir en leur permettant de mieux accompagner leur proche malade dans son chemin vers l'autonomie et le rétablissement,

En 2023, plus de **6 500 proches aidants** ont participé à une formation.

tout en se préservant.

Elles sont ouvertes gratuitement à tous les proches de personnes vivant avec des troubles psychiques.

En 2023, plus de 6 500 proches aidants de personnes vivant avec des troubles psychiques ont participé à une formation proposée par l'Unafam.

NOS FORMATIONS À DESTINATION DES PROCHES AIDANTS

- Journée d'information sur les troubles psychiques
- Formation « Adapter sa communication avec un proche souffrant de troubles bipolaires »
- Formation « Mieux accompagner un proche souffrant de schizophrénie »
- Journée d'information sur la dépression sévère et résistante
- Formation « Comment stimuler la motivation chez un proche vivant avec des troubles psychiques »
- Formation « Mieux accompagner un proche souffrant de troubles anxieux »
- Journée Troubles du comportement de l'enfant et de l'adolescent
- Atelier d'entraide Prospect (Programme européen d'aide aux aidants conçu par Eufami)
- Journée Après Prospect

NOS MODULES E-LEARNING

- Les troubles psychiques, des clés pour comprendre
- Adapter sa communication avec un proche souffrant de troubles bipolaires
- Dépression sévère, dépression résistante
- Les schizophrénies
- Mieux accompagner un proche souffrant de troubles anxieux

NOS WEBINAIRES

- 2 webinaires « L'anxiété à l'école, comment agir pour nos enfants » ont été proposés aux parents de jeunes en difficulté. Ils ont rassemblé plus de 300 participants.
- 2 webinaires « Préparez l'Après Nous : la protection des ressources du proche » ont réuni 1200 adhérents de l'association.



DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

Organisées par les délégations départementales et régionales de l'Unafam, les formations à destination de l'entourage sont déployées dans toute la France. Elles ont la particularité d'être coanimées par des bénévoles formés, concernés par la maladie et/ou le handicap psychiques d'un proche et par des professionnels de terrain.

Des modules e-learning thématiques accessibles gratuitement sur la plateforme Form'aid@nts complètent cette offre.

Formation des bénévoles pour un développement de la pair-aidance famille

Le transfert des connaissances et la montée en compétences des bénévoles sont une des priorités de l'association pour toujours mieux accueillir, informer, orienter et former les familles confrontées aux troubles psychiques d'un proche. Le contenu de nos formations est centré sur ces missions dont l'objectif premier est d'accompagner les aidants pour qu'ils se rétablissent et retrouvent confiance dans leurs propres capacités.

En 2023, plus de **1 200 bénévoles** ont été formés.

En 2023, plus de 1200 bénévoles ont été formés. Ces actions, organisées par le siège au niveau national et parfois en région, ont représenté 67 jours de formation. Elles sont animées par des bénévoles expérimentés et formés ainsi que quelques professionnels.

NOS FORMATIONS À DESTINATION DES BÉNÉVOLES

- Formation initiale des pairs-aidants familles
- Formation Accueil des familles
- Formation des RU en Commission des usagers (CDU)
- Formation des RU en Commission départementale de soins psychiatriques (CDSP)
- Formation des délégués et de leurs adjoints
- Formation Animation sur les questions d'emploi dans les délégations
- Formation « Référents Parcours pénal » (RPP)
- Formation MDPH

NOS WEBINAIRES

- 2 webinaires « PCH mode d'emploi »



NOS FORMATIONS À DESTINATION DES PROFESSIONNELLS

- Premiers secours en santé mentale standard
- Premiers secours en santé mentale module jeunes
- Accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap psychique
- Accompagnement des personnes en situation de handicap psychique
- Accès et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap psychique
- Accueil des personnes en situation de handicap psychique
- Maintien dans le logement des personnes en situation de handicap psychique
- Troubles psychiques et précarité

La formation continue des professionnels pour un meilleur accompagnement des familles et de leurs proches

162 sessions réalisées, soit 334 jours de formation. 1 985 professionnels formés. 97 % des stagiaires globalement satisfaits ou très satisfaits.



L'organisme de formation de l'Unafam existe depuis 2010. Il est certifié Qualiopi depuis le 2 juin 2021.

Forte de son expertise en matière de connaissance des troubles et du handicap psychiques, l'Unafam propose de la formation continue à destination des professionnels qui souhaitent se former sur les maladies mentales et le handicap psychique.

65 % des actions de formation continue

réalisées en 2023 étaient des sessions PSSM.

Ces formations visent à mieux prendre en compte les spécificités des personnes

vivant avec des troubles psychiques pour adopter un comportement adapté dans la pratique d'aide et d'accompagnement.

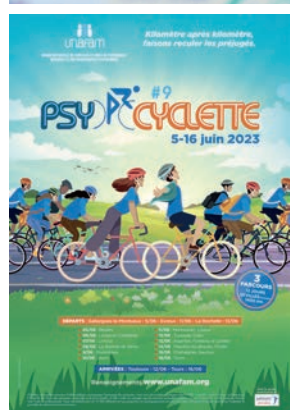
Ces formations sont dispensées sur 2 ou 3 jours avec une journée « retour d'expérience ».

Nos formations sont animées par un tandem d'intervenants spécialistes du handicap psychique (psychologues, infirmiers de secteur psychiatrique...) et de bénévoles de l'association, directement touchés par la maladie psychique d'un proche. Une approche complémentaire de la maladie et du handicap qui fait la force, la singularité et le partage de l'expertise des savoirs lors des formations de l'Unafam.

Parmi celles-ci, la formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) représente 65% des actions de formation continue réalisées en 2023.

Formation des formateurs

La formation des formateurs est un dispositif essentiel à l'Unafam car elle permet aux futurs formateurs de prendre connaissance et de s'imprégner des valeurs et de la culture « formation » de l'Unafam. C'est un préalable pour s'investir durablement au sein de l'association. Des formations continues sont également organisées chaque année pour permettre aux formateurs réguliers de réactualiser leurs connaissances et de maintenir leur niveau de compétence. En 2023, 120 bénévoles et 20 professionnels y ont participé.



Déstigmatisation et défense des intérêts communs

Les initiatives et événements de déstigmatisation

• Psycyclette

Du 5 au 16 juin 2023, l'Unafam a organisé la 9^e édition de Psycyclette, une randonnée cyclo-touriste de plus de 1 400 km contre les idées reçues.

C'est un défi audacieux : traverser la France à vélo en faisant participer des personnes vivant avec des troubles psychiques, des soignants, des bénévoles de l'Unafam et des cyclotouristes avertis. Plus de 150 psycyclistes ont ainsi été à

la rencontre des habitants de chaque ville traversée (20 en 2023) afin de briser les tabous sur les maladies psychiques, à travers des manifestations festives. C'est un événement très important pour la déstigmatisation, reconnu et partagé par de nombreux partenaires sur leurs réseaux. C'est une aventure humaine qui donne de l'espoir.

• Access +

L'Unafam soutient ou est partenaire de nombreux projets de lutte contre la stigmatisation des maladies et du handicap psychiques.

En 2023, l'Unafam a conclu un partenariat avec la gamme de jeux de société Access + (éditée par Asmodee), accessible à des personnes ayant des troubles cognitifs. La première année de partenariat a été marquée par des succès significatifs, avec des initiatives communes telles qu'un accompagnement des aidants et des campagnes de sensibilisation conjointes. Sarah Favaron, Directrice d'Access+, souligne : « Notre collaboration avec l'Unafam a non seulement renforcé le très fort engagement social d'Access+ mais a aussi ouvert de nouvelles voies pour l'utilisation du jeu comme un outil d'inclusion et de bien-être. C'est un honneur pour nous de poursuivre cette mission aux côtés de l'Unafam. ».

De son côté, Marie-Jeanne Richard, présidente de l'Unafam, affirme : « L'Unafam se réjouit d'amplifier cette démarche ludique et inclusive, dont les bienfaits sont nombreux à tous les niveaux et où les performances importent moins que les échanges. »



focus

TÉMOIGNAGE CROISÉ

Ils sont tous les deux membres de l'Unafam, Anne est mère d'un fils vivant avec une schizophrénie, Christian vit avec un trouble psychique. Brut est allé à leur rencontre avec l'Unafam. Un regard croisé dans lequel ils témoignent de leur quotidien, des effets du handicap psychique dans leur vie, de la stigmatisation dont ils peuvent être l'objet et de l'aide qu'ils ont pu trouver à l'Unafam. Une vidéo témoignage en partenariat avec Brut diffusée à l'occasion de la journée mondiale de la santé mentale le 10 octobre.

Notre baromètre

A l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale du 10 octobre 2023, l'Unafam a dévoilé les résultats de la 4^e édition de son baromètre consacré à la santé mentale et aux troubles psychiques. Parmi plus de 4 300 répondants se trouvent pour la première année des personnes concernées par un trouble psychique.

Suite à la réclamation collective déposée en 2018 par 4 associations dont l'Unafam, le Conseil de l'Europe a dénoncé en avril 2022 le fait, qu'en France, les personnes en situation de handicap étaient entravées dans l'exercice de leurs droits.

Le baromètre de l'Unafam 2023 a mis en lumière cette réalité : 85% des répondants considèrent que leur proche accède difficilement à au moins un de ses droits fondamentaux comme l'accès aux soins, à l'accompagnement et à l'emploi.

• Un accès difficile aux soins

Aujourd'hui, les personnes vivant avec une maladie psychique restent toujours autant discriminées dans leurs parcours de soins, par rapport à d'autres pathologies. Le manque de moyens et les inégalités territoriales en psychiatrie entraînent des non-prises en charge et des ruptures dans les parcours, laissant des patients et leurs familles sur le bord de la route. 64% des aidants répondants indiquent qu'il est difficile d'avoir accès à un psychiatre ou à un psychologue. Ce constat est partagé par 58% des personnes concernées.

Le manque de moyens observé en psychiatrie ne vient pas seulement restreindre l'accès ou le maintien dans les soins mais vient aussi détériorer la prise en charge des patients. 83% des répondants déclarent avoir rencontré d'importantes difficultés lors de la prise en charge de leur proche.



• Une maladie se soigne, un handicap se compense

Conséquence d'un manque d'aides et de suivi par des structures adéquates (60% des répondants déclarent que leur proche n'a pas été accompagné par un professionnel dans la formulation de sa demande d'aide auprès d'une MDPH), ce sont aujourd'hui les familles des personnes concernées qui viennent en aide à leur proche, tant sur le plan de l'accompagnement que sur le plan financier. Sur ce dernier point, ce sont 71% des répondants qui déclarent venir en aide financièrement à leur proche. Si le nombre de bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adultes Handicapés) est en augmenta-

tion selon le baromètre, l'inégalité de fond persiste lorsqu'on regarde la répartition dans les différents taux d'incapacité octroyés.

• Une citoyenneté empêchée

Marginalisées de l'emploi, du logement, du système éducatif, les personnes vivant avec un trouble psychique se retrouvent exclues de ce qui concourt à l'autonomie et donc au plein exercice de leur citoyenneté.

Pour les répondants, qu'ils soient aidants ou personnes concernées, les trois droits les plus difficiles d'accès sont le droit à l'accès et au maintien dans l'emploi, le droit à l'accès aux soins, le droit à l'accompagnement (SAVS, SAMSAH, SAAD, PCH...).

Au-delà du manque d'accompagnement observé, cette difficulté d'accès aux droits résulte également de la persistance de préjugés sur les maladies psychiques. Ils sont le carburant d'une stigmatisation qui isole les personnes et leur entourage. Cette stigmatisation est due à une mauvaise compréhension des troubles psychiques par la société. Le baromètre révèle que 69% des aidants considèrent que les médias évoquent la maladie de façon stigmatisante et anxiogène.

L'Unafam dans les médias

Tout au long de l'année, l'Unafam se bat pour rendre visible la cause des maladies et du handicap psychiques dans l'espace médiatique. L'association était présente dans de nombreux articles de la presse, qu'elle soit locale, régionale ou nationale.

Un certain nombre de ces communiqués de presse sont portés avec les associations nationales d'usagers, avec nos partenaires acteurs de la psychiatrie ou avec les associations du handicap.

L'Unafam a fait l'objet de plus de **2 200 retombées** médiatiques.

L'Unafam a fait l'objet de plus de 2 200 retombées médiatiques sur l'année.

L'Unafam sur les réseaux

L'Unafam est de plus en plus active et suivie sur les réseaux sociaux.

En 2023, l'Unafam est suivie par une communauté de 42 190 abonnés, tous réseaux confondus.

 7 745 abonnés

 11 462 personnes
like sur la page Unafam

 20 068 abonnés

 2 915 followers
sur Instagram

Défense des droits des usagers et de leur famille. Représentations

L'Unafam agit pour l'amélioration du parcours de vie des personnes malades et/ou handicapées psychiques et celui de leur entourage. Elle produit des notes de position dans différents domaines ayant trait aux droits des personnes conformément à la Convention Internationale des Personnes Handicapées.

À travers ses instances consultatives nationales, elle produit des contributions qui sont portées auprès des décideurs politiques.

Différents thèmes retiennent notre attention :

- l'aide à l'entourage ;
- l'accès à des soins de qualité et à des soins de réhabilitation psychosociale dans une démarche résolument tournée vers le rétablissement ;
- l'effectivité des droits pour accéder à une pleine citoyenneté : ressources pour une existence digne, compensations permettant de se maintenir ou d'accéder à un emploi lorsque c'est possible, d'accéder aux activités sociales, à l'éducation et à la formation, une aide humaine en soutien à l'autonomie ainsi qu'à la parentalité, et des accompagnements adaptés permettant *in fine* de choisir son domicile ;
- une protection juridique si nécessaire et une aide aux familles dont un proche est engagé dans un parcours pénal.

Notre association s'efforce d'être force de proposition pour répondre aux attentes des personnes vivant avec des troubles psychiques et aux familles qui les accompagnent.

Pour défendre les intérêts communs des personnes vivant avec des troubles psychiques et de leur famille, l'Unafam participe à des travaux mis en place par les ministères et les institutions, est auditionnée, interpelle les organes de contrôle et de défense, assure des mandats de représentation dans des instances nationales, régionales et locales, développe des alliances et participe à des actions collectives. Elle prend aussi la parole lors de colloques et de conférences.

DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

Dans les départements, les adhérents et bénévoles participent à des forums et organisent des actions de proximité qui contribuent à briser les tabous.

À l'occasion des SISM, les délégations ont organisé près de 200 actions de sensibilisation.

La 34^e édition des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) s'est déroulée du 9 au 22 octobre 2023 avec pour thème « À tous les âges de la vie, ma santé mentale est un droit ». À cette occasion, les bénévoles des délégations Unafam ont organisé près de 200 actions de sensibilisation à destination du grand public désireux d'être mieux informé sur les maladies psychiques et les modalités d'accompagnement.

Les sensibilisations

Les délégations organisent régulièrement des actions de sensibilisation aux troubles psychiques auprès des professionnels (Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), services municipaux, forces de l'ordre, avocats, transports publics, mandataires de justice, personnels de l'administration

pénitentiaire : surveillants et conseillers d'insertion et de probation...) pour lutter contre les idées reçues, mieux faire comprendre le parcours des familles et participer à la déstigmatisation des maladies et du handicap psychiques.

Audiences dans les ministères et institutions

- L'Unafam a été reçue par M^{me} Fadila Khattabi, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées. Nous lui avons présenté nos principaux plaidoyers. Nous avons rappelé la nécessité de mettre en œuvre des réponses adaptées aux besoins. Les délais d'attente pour un SAVS, SAMSAH, SAAD..., les hébergements en Belgique faute de places, etc. ne sont pas acceptables. Nous avons tiré la sonnette d'alarme sur les taux d'invalidité trop souvent évalués entre 59 < TI < 80 % et qui maintiennent les personnes dans la précarité.

- Cette année, nous n'avons pas eu l'opportunité de présenter le baromètre aux ministres qui se sont succédé au ministère de la Santé. Cependant, nous avons pu porter la parole de l'Unafam lors du comité stratégique santé mentale et psychiatrie et demander un engagement du ministère sur quelques axes, en particulier sur le respect des droits des personnes vivant avec des troubles psychiques et ceux de leur entourage : prévention des ruptures de parcours et de la perte d'espoir, établissement d'une stratégie pour compenser le handicap et lutter contre le surhandicap, importance du soutien à l'autonomie, promotion des actions qui permettent aux familles

de devenir des aidants aidés, etc. Nous en avons profité pour demander de promouvoir la déstigmatisation au travers d'un grande cause nationale Santé mentale 2025.

- L'Unafam a rencontré M. Amin Mansouri, conseiller spécial chargé de la démocratie en santé.

- L'Unafam a été auditionnée par le Conseil de l'enfance du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) dans le cadre de son rapport intitulé « *Quand les enfants vont mal : comment les aider ?* ». Le rapport témoigne notamment des difficultés des familles, déjà éprouvées quand un enfant va mal, pour enclencher un parcours d'accompagnement et de soins et un suivi rapproché de leur enfant.

- Nous avons rencontré M^{me} Chantal Jourdan, coprésidente du groupe d'étude Santé mentale à l'Assemblée nationale aux côtés de M. Jean-Claude Grelier. Le groupe d'étude Santé mentale a fait son apparition pour la première fois lors de cette nouvelle mandature. Cette rencontre fut l'occasion de faire un point d'étape sur les problématiques identifiées et prioritaires pour l'association.

Auditions et interpellations d'organes de contrôle et de défense des intérêts des usagers

- 14 organisations, dont l'Unafam, ont interpellé le ministre de la Santé et de la Prévention, Aurélien Rousseau, concernant l'urgence de la situation de la psychiatrie en amont de la constitution de ce Conseil national de la refondation (CNR) santé mentale, afin que les préoccupations de l'ensemble des acteurs concernés soient traitées dans le cadre d'un véritable plan pour la psychiatrie.
- Nous avons été auditionnés par la 6^e chambre de la Cour des comptes sur les départs en Belgique, la mise en œuvre du moratoire avec ses effets sur les personnes en recherche d'une solution. Nous avons insisté sur ce dernier point : les cas sans solutions sont nombreux, des personnes seules ou leurs familles restent hors des radars et ne demandent plus rien. Nous avons rappelé que les propositions faites à nombre de personne, particulièrement des jeunes ou des personnes âgées, sont trop souvent inadaptées conduisant à la rue, voire en

prison, ou les maintenant en hospitalisation inadéquate.

- L'Unafam a été auditionnée par l'IGAS sur : « *Comment améliorer l'accès aux droits MDPH des personnes handicapées psychiques ?* ». Nous avons insisté sur la nécessité d'agir aux différentes étapes de la démarche d'accès au droit à compensation tant en amont de la constitution du dossier de demande (pour identifier les droits) que tout au long du processus de demandes. Nous avons rappelé notre implication dans l'élaboration de questionnaires complémentaires aux documents CERFA. Ces documents sont en attente de diffusion pour être mis à disposition des usagers.

Mobilisations

- L'Unafam, a interpellé les sénateurs et députés sur la stigmatisation des personnes concernées par un trouble psychique. Dans une période où la psychiatrie traverse une crise profonde et dans laquelle des détournements médiatiques de certains faits-divers tragiques se multiplient, les réponses apportées par les pouvoirs publics doivent être à la hauteur des enjeux afin de limiter l'impact néfaste de la stigmatisation, voire de la discrimination. Des actions doivent être engagées avec l'ensemble des acteurs pour proposer dans tous les territoires des soins de qualité. Cette lettre a permis d'engager de nombreux échanges avec députés et sénateurs. Certains parlementaires ont en conséquence posé des questions au gouvernement.
- Au côté du Collectif handicaps, l'Unafam a dénoncé le manque de prise en compte des spécificités des carrières des personnes invalides ou handicapées et de leurs aidants dans le projet de réforme des retraites du Gouvernement.
- L'Unafam, en partenariat avec l'association Bipolarité France et d'autres partenaires, a émis 10 recommandations actionnables à court, moyen et long terme pour réduire le temps de diagnostic et améliorer la prise en charge des troubles bipolaires suite aux résultats de l'enquête nationale menée en début d'année 2023.
- L'Unafam a apporté son expertise pour la rédaction du guide « *Mon GPS Ado/Jeune Adulte* », publié par Psycom et construit pour aider les adolescents et les jeunes adultes à identifier leurs

ressources et exprimer leurs souhaits par rapport aux soins, avec l'aide de leur entourage et des professionnels.

- L'Unafam a participé à la campagne de communication #PasSiDouceFrance pour que les conclusions de la décision du Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe, suite à la réclamation collective de 2018, soient prises en compte et traduites sans délai en politiques publiques cohérentes, coordonnées, chiffrées.
- La Fondation FondaMental et l'Unafam ont lancé, avec le soutien de Klesia, une nouvelle campagne d'information pour accompagner les aidants de personnes vivant avec un trouble psychique et leur apporter des ressources pour prendre soin d'eux et de leurs proches.

focus

Suite à la réclamation collective déposée en 2018 auprès du Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe par quatre associations françaises (Unapei, APF France handicap, Unafam et FNATH) soutenues par deux partenaires européens (Inclusion Europe et le Forum européen des personnes handicapées), le Conseil de l'Europe a rendu, en avril 2023, une décision favorable : elle dénonce la violation des droits des personnes en situation de handicap et de leurs aidants par l'État français.

Avec la campagne #PasSiDouceFrance lancée sur les réseaux sociaux, dans les médias et auprès des décideurs publics, les associations ont demandé à l'État français que les conclusions de cette décision soient prises en compte et traduites sans délai en politiques publiques cohérentes, coordonnées, chiffrées, tel que le requiert la procédure de mise en conformité de l'État français avec ses engagements issus de la Charte sociale européenne et de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées. La campagne a généré une centaine de retombées dans les médias et près de 160 000 impressions sur les réseaux ainsi que de nombreux rendez-vous institutionnels et politiques avec les parlementaires.

Après le refus du Gouvernement de prendre en compte la décision du Conseil de l'Europe dans la préparation de la Conférence nationale du handicap 2023, l'Unafam, avec la quasi-totalité des associations du Collectif Handicaps, a pris la décision forte de boycotter cette CNH. Ce manque d'écoute s'est traduit dans une feuille de route décevante. Si nous saluons les propositions faites pour une meilleure accessibilité du bâti et des transports, nous déplorons qu'elles excluent encore actuellement les problématiques quotidiennes des personnes vivant avec des troubles psychiques. L'accessibilité universelle, prenant en compte les besoins des personnes ayant des altérations des fonctions mentales, cognitives, psychiques dans les politiques d'accessibilité a été oubliée.



Mandats de représentation

- Les bénévoles de l'Unafam assurent de nombreux mandats de représentation dans des instances nationales qui ont un rôle déterminant à jouer pour améliorer le parcours de soins et de vie des personnes vivant avec des troubles psychiques.
- L'Unafam siège au CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées) et dans ses commissions : santé, accompagnement des personnes, compensation, emploi, éducation et culture.
- Elle est membre du conseil de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).
- L'association siège à la HAS (Haute autorité de santé) pour les travaux concernant la santé mentale et la psychiatrie et dans la commission évaluation et qualité des établissements et services sociaux et médicosociaux, au CCOMS (Organisation mondiale de la santé), à la CNS (Conférence nationale de santé), à l'Unaf (Union nationale des associations de familles), au FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), à l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), et à France Assos Santé.
- L'Unafam est représentée au CSSMP (Comité stratégique santé mentale et psychiatrie). Dans ce cadre, elle participe à de nombreux groupes de travail (déstigmatisation, personnes âgées, droits, territorialité, recherche).
- L'Unafam fait partie des comités de suivi de la Stratégie nationale de santé des personnes placées sous main de justice (SNSPPSMJ) et du programme « Un chez soi d'abord ».
- L'Unafam est représentée au Comité national de psychiatrie.

Collaborations associatives

- L'Unafam travaille avec les associations représentant les personnes handicapées et leur famille au sein du Collectif handicaps. L'Unafam dispose également d'un siège au conseil d'administration du Collectif.
- Elle est membre de l'UNIOPSS et participe à différentes commissions (santé, santé mentale, prévention hébergement et logement) aux côtés de nombreux partenaires.
- L'Unafam est présente au conseil d'administration et au comité scientifique de la FRC (Fédération pour la recherche sur le cerveau).
- Au niveau européen, l'Unafam siège au bureau de l'Eufami (Fédération des

associations de familles de personnes malades psychiques d'Europe), ainsi qu'au Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).

- L'Unafam siège au bureau de PSSM France.

Contributions

- L'Unafam était présente, avec d'autres parties prenantes, dans toutes ses instances, notamment à la HAS, au CNCPPH ou le CCOMS...
- Elle a participé au groupe de travail « Lutte contre la stigmatisation » de la Direction Générale de la Santé (DGS) avec une attention particulière portée

à la réflexion sur l'information et les médias. Un document à destination des journalistes, « *Pour informer sans stigmatiser* », a été réalisé et est disponible sur le site du Psycom.

- L'Unafam a porté une contribution pour les assises de la santé de l'enfant.



Alliances

- Nous poursuivons nos combats communs sur la problématique de la santé mentale et de la psychiatrie avec l'Adesm (Association des établissements participant au service public de santé mentale), Santé Mentale France, l'association AIRE (Association des Itep et de leurs réseaux) et l'UNIOPSS.
- Dans le domaine du handicap, l'Unafam collabore avec ses partenaires au sein du Collectif handicaps. De nombreux communiqués de presse et contributions écrites ont été rédigés tout au long de l'année.

- Dans le champ de la précarité, nous poursuivons nos actions avec le collectif Alerte, la Fédération des acteurs de la solidarité et le Collectif associations unies.
- Le Réseau Étincelle est une Communauté de Pratiques Professionnelles et Expérientielles qui rassemble des personnes concernées (jeunes proches, parents et grands-parents), des professionnels et des chercheurs autour de la thématique Jeunes Proches et Parentalité en Psychiatrie. Coordonné par l'Unafam, l'objectif du Réseau Étincelle est de rassembler les

expertises belge, française et suisses, pour favoriser les échanges et la réflexion, soutenir les projets, mutualiser les ressources, et développer un plaidoyer commun.

Interventions dans les colloques et conférences

- L'Unafam a participé à la table ronde « *Grandir auprès d'un proche en souffrance psychique, soutenir les facteurs de protection* » du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge lors de l'événement de remise de son rapport « *Quand les enfants vont mal, comment les aider ?* ».
- L'Unafam était partenaire de la 2^e Journée Nationale « Mutations » de l'Association des jeunes psychiatres et jeunes addictologues (AJPPA) au ministère de la Santé et de la Prévention. Au programme : la transformation des pratiques de soins, les perspectives pour une nouvelle politique publique en psychiatrie, la formation des psychiatres et addictologues, la lutte contre la stigmatisation, les données probantes et les recommandations de bonnes pratiques...
- Nous avons participé à de nombreux colloques pour faire entendre la voix des personnes concernées et de leur famille dont les journées du CREHPSY « La santé mentale à l'heure de la pénurie médicale : Et maintenant, comment fait-on ? », le colloque de l'UNCCAS, le congrès de l'encéphale, la journée de réflexion sur la continuité des soins psychiatriques à la sortie de prison, la journée sur l'aide aux aidants : quels outils en Île-de-France ?, la journée de l'ADESM sur la psychiatrie légale et l'enjeu de la transformation prospective de l'institution psychiatrique, le colloque ville et santé mentale, etc.



DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

2 500 mandats de représentation dans des instances locales, départementales ou régionales, sont assurés par des bénévoles de l'Unafam. Ils assurent une représentation renouvelée et plus étendue dans les différentes instances créées par les lois sur la démocratie sanitaire et en particulier la loi de santé 2016. Les délégations sont de plus en plus sollicitées localement pour ces mandats de représentation.

Ces représentations s'exercent à tous les niveaux. Les bénévoles de l'Unafam apportent une dimension essentielle : ils font valoir les spécificités de la maladie et du handicap psychiques et leurs expériences d'aidants. Elles exigent de la formation afin de porter une parole qui puisse être entendue dans des instances réunissant essentiellement des professionnels.

- **Local** : CLS (contrats locaux de santé), CLSM (conseils locaux de santé mentale), CDU (commissions des usagers), CS (conseils de surveillance) et CA (conseils d'administration).

- **Départemental** : CTS (Conseil territorial de santé), CSSM (commission spécialisée en santé mentale), CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie), CDAPH et Comex des MDPH (Maisons départementales pour les personnes handicapées) ou des MDA (Maisons départementales de l'autonomie), CDSP (commission départementale des soins psychiatriques), sans oublier la déclinaison des projets territoriaux de santé mentale (PTSM).

- **Régional** : ARS (Agence régionale de santé), CRSA (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie), France Assos Santé, les CRAR-psy (comité régional allocation des ressources).



MISSIONS SOCIALES

Recherche et innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement

Au niveau des délégations, plus de **700 colloques, conférences, débats et réunions à thème ont été organisés, avec plus de 6600 participants.**

Recherche et innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement

Les familles adhérentes à l'Unafam, confrontées à la maladie psychique d'un proche, savent que recherche et qualité des soins sont indissociables. L'Unafam soutient la recherche, notamment par l'attribution de prix à de jeunes chercheurs impliqués dans des programmes de niveau international, par l'aide au financement d'un projet de recherche sur le cerveau et par l'organisation d'un colloque annuel.

Recherche et études

L'Unafam a fait le bilan des recommandations de bonnes pratiques en psychiatrie et constaté l'indigence de ce qui est aujourd'hui disponible en France, en comparaison avec la plupart des pays. Or ces recommandations de bonnes pratiques sont indispensables pour faire progresser partout sur le territoire les pratiques de soin, en évaluer et améliorer en continu la qualité. Avec l'aide de son comité scientifique, l'Unafam a remis à la Haute autorité de santé (HAS), le 15 novembre 2023, une demande argumentée pour deux recommandations de

bonnes pratiques, pour les troubles schizophréniques et les troubles bipolaires.

Coopérations

Sur le plan national, l'Unafam est membre de la Fédération pour la recherche sur le cerveau (FRC), qui finance la recherche en neurosciences, et sensibilise le grand public à l'importance de mieux connaître le cerveau pour mieux le guérir. La FRC et ses membres ont lancé un nouveau programme de recherche sur 3 ans : « *Au croisement des maladies du cerveau* ».

En 2023, le premier volet de ce programme est : « *Les mécanismes biologiques communs à plusieurs maladies du cerveau* ». À l'issue des expertises, le conseil scientifique de la FRC a sélectionné 21 projets selon trois critères de qualité scientifique, de caractère innovant et de transversalité.

administrateur Unafam et médiateur de santé pair. Les professeurs Franck Bellivier, délégué ministériel Santé mentale et Psychiatrie, et Christine Passerieux sont également intervenus durant cette journée. Le replay des conférences est disponible sur la chaîne YouTube de l'Unafam.

Conférences et colloques

L'année 2023 marquait le sixième anniversaire de l'Unafam. L'association a fait le choix de ne pas organiser de colloque ni de remise de « prix recherche » cette année, mais d'inscrire ce sujet dans la programmation de l'événement national dédié aux 60 ans. Dans ce cadre, le 25 novembre, le P^r Pierre Michel Llorca a présenté une conférence : « *La recherche aujourd'hui et demain* ». Une table ronde sur « *le rétablissement, de la théorie à la pratique* » a regroupé les D^r I. Amado et N. Rainteau, le P^r N. Franck et Laurent Lefevre,

DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

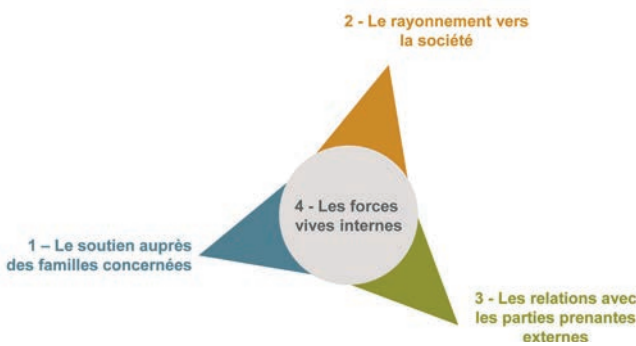
Au niveau des délégations, plus de 700 colloques, conférences, débats et réunions à thème ont été organisés, avec plus de 6 600 participants. Ces rendez-vous destinés aux adhérents et au grand public rencontrent chaque année un large succès. Les membres du comité scientifique soutiennent, à leur demande, les équipes organisatrices.

VIE ASSOCIATIVE ET GOUVERNANCE

Plan stratégique 2023-2028

L'année 2023 nous a permis de faire évoluer notre projet associatif vers un plan stratégique en 4 axes qui seront développés jusqu'en 2028.

Il est le fruit d'un travail collectif auquel ont pris part de nombreux bénévoles. Ce nouveau plan stratégique doit nous permettre de renforcer notre action auprès des familles et de peser toujours plus sur les instances qui définissent les politiques publiques pour nos proches et leur entourage. Notre principal objectif est de contribuer, par une approche par les droits, à la reconnaissance d'une citoyenneté pleine et entière des personnes malades et/ou handicapées psychiques et en affirmant le rôle des familles, de répondre à leurs besoins et attentes dans le cadre sociétal qui est le nôtre.



1. Le soutien auprès des familles concernées

- Proposer sur l'ensemble du territoire, une offre complète de soutien et de formation aux familles
- Diversifier les parcours en réponse aux besoins des familles
- Collaborer efficacement avec les nouveaux pairs-aidants familles salariés

2. Le rayonnement vers la société

- Gagner des combats nourris de l'approche par les droits
- Démultiplier nos forces de plaidoyer et renforcer nos partenariats pour lutter contre la stigmatisation
- Renforcer notre visibilité associative pour faire avancer nos combats

3. Les relations avec les parties prenantes externes

- Adopter une posture et des pratiques de coconstruction avec les partenaires
- Renforcer les coopérations avec des associations d'usagers ou des usagers eux-mêmes
- S'appuyer sur la recherche pour étayer nos positions

4. Les forces vives internes

- Offrir aux bénévoles des parcours valorisants
- Soutenir la parole des personnes concernées
- Renforcer la place des salariés en appui au projet de l'association
- Développer les coopérations départementales, régionales et nationales

Vie associative

La Vie Associative est portée par des bénévoles, ayant suivi un parcours de formation, qui œuvrent au quotidien pour soutenir et représenter l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques. Leur action représente 390 853 heures de bénévolat, soit 248 ETP.

L'Unafam repose sur une organisation en délégations départementales et régionales qui couvrent tout le territoire, au plus près des attentes et des besoins des familles dont un proche vit avec des troubles psychiques. Elles déclinent la politique définie par le conseil d'administration (CA), dans le respect des priorités du plan stratégique 2023-2028.

Les délégations départementales constituent leur équipe d'animation, organisent les activités et fixent les priorités en tenant compte de leurs ressources et en cohérence avec les orientations de la délégation régionale et du CA. Les délégations régionales assurent un rôle de soutien et de coordination auprès des délégations départementales, de représentation au niveau des instances régionales (ARS, URASS, CRSA), de communication et de formation. Les moyens des délégations départementales sont très hétérogènes, aussi bien du point de vue des ressources financières que des ressources humaines. La délégation régionale veille à compenser les inégalités de ressources entre délégations par l'attribution des moyens régionaux à sa disposition et en favorisant leur mutualisation. Les délégations trouvent un soutien et un relais au sein de la Commission Vie Associative (CVA). La CVA est pilotée par un administrateur, élu au bureau du CA au titre de vice-président. Les membres sont chacun référents de

L'association peut également compter sur le soutien de **58 professionnels (53 ETP)** pour mener à bien ses missions.

deux ou trois régions. Elle a été créée par le CA afin de renforcer le lien entre les délégués régionaux (DR), les délégués départementaux (DD) et le CA de l'Unafam. En lien avec les DR, elle accompagne l'émergence de candidatures à la fonction de DD ou de DR et les présente au bureau national pour avis et au CA pour nomination. Toujours en lien avec les DR, elle vient en soutien des délégations départementales et privilégie pour cela les déplacements à la rencontre des bénévoles en territoires. En 2023, la CVA s'est ainsi déplacée dans 18 délégations départementales ou régionales, a assuré 16 entretiens avec les candidats à la fonction de délégué et échangé en visioconférence avec 21 délégations. Les échanges fréquents avec les délégations permettent à la CVA d'identifier les préoccupations de terrain et de les mettre à l'ordre du jour des réunions nationales. Depuis septembre 2023, une réunion mensuelle en visio a été mise en place par la CVA, à la demande des délégués régionaux, qui leur permet d'échanger régulièrement sur des problématiques partagées dans les territoires. L'association peut également compter sur le soutien de 58 professionnels (53 ETP) pour mener à bien ses missions. 32 travaillent au sein des délégations pour soutenir les équipes bénévoles. 26 sont au siège pour assurer les services nationaux d'écoute et d'information aux familles ainsi que l'animation nationale de l'association et son fonctionnement.

Les instances consultatives nationales

Les instances consultatives nationales sont créées par le CA pour l'aider dans les prises de décision et dans l'évolution de son activité. Elles se réunissent très régulièrement, notamment en distanciel, ce qui facilite l'implication de membres sur l'ensemble du territoire. Le pilotage de ces instances est assuré majoritairement par des administrateurs. Des salariés et/ou des experts extérieurs y siègent également.

Les commissions

• **Formation** : l'année 2023 a réuni les pilotes des formations destinées aux bénévoles pour faire le bilan de l'activité et harmoniser les pratiques et l'évaluation des modules : globalement, la demande est toujours en hausse sensible toutes formations confondues. Si cette tendance est motif de satisfaction en ce qu'elle traduit une véritable volonté d'améliorer les pratiques, elle ne manque pas de susciter quelques inquiétudes quant à la recherche de nouveaux formateurs pour assurer ce développement et compenser les départs. Les responsables de modules ont aussi la préoccupation constante d'ajuster en permanence les contenus et les méthodes en lien étroit avec les orientations du projet associatif, les contraintes matérielles et les demandes du terrain. À ce titre, la généralisation du *e-learning* en préparation des sessions permet d'améliorer l'efficacité pédagogique et de répondre au mieux aux attentes des stagiaires. Les responsables de la formation initiale, dont une proportion importante a été renouvelée, ont entamé une remise à plat des procédures et des contenus pour mieux faire de ce passage obligé, initiatique, un outil de modernisation et d'évolution au regard des objectifs du projet associatif.

• **Communication** : la commission communication accompagne, avec l'appui d'une agence de communication et des équipes de professionnels, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'association. Elle a notamment travaillé sur l'élaboration du plan de communication, sur les grands axes retenus pour le Baromètre 2023 et la communication à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale.

• **Commission RU sanitaire** : la commission des représentants des usagers s'est réunie quatre fois en 2023. En cette première année de renouvellement triennal des représentants des usagers en commission des usagers (RU en CDU), elle a assuré trois sessions de la formation RU en établissements psychiatriques et une session de la formation RU en CDSP. Elle a aussi créé l'ingénierie pédagogique d'une session de formation continue pour les bénévoles RU en CDU expérimentés, dont la première aura lieu en 2024. Elle a œuvré au développement de l'animation des RU Unafam aux niveaux départemental et interdépartemental. La commission a publié sa 3^e lettre aux RU où elle donne des clés de lecture pour les rapports isolement-contention des hôpitaux, présente les mesures anticipées en psychiatrie (plans de crise) et rend compte d'une recherche sur la psychiatrie non coercitive. Elle assure la veille juridique liée à l'actualité.

Les comités

• **Le comité scientifique** : le comité scientifique a expertisé les projets retenus par la FRC en lien avec la santé mentale et la psychiatrie. Le projet soutenu à hauteur de 40 000 € par l'Unafam, intitulé « Caractérisation des altérations dopaminergiques dans la schizophrénie et la dépression et développement d'une thérapie génique. Rôle du contrôle astroglial de l'homéostasie dopaminergique dans les maladies psychiatriques et potentiel thérapeutique » est porté par Glenn Dallerac de l'Institut des neurosciences Paris-Saclay. De plus, le comité scientifique a apporté son expertise au groupe santé et soins dans ses demandes auprès de la HAS et contribué à bâtir la thématique recherche de la programmation des 60 ans de l'association.

• **Le comité éditorial** : En lien avec la gouvernance, le comité éditorial contribue à la réalisation de la revue trimestrielle *Un Autre Regard*. Il s'entoure d'experts en fonction du sujet traité dans les dossiers.

• **Le comité d'éthique** : des ateliers régionaux se sont déroulés pour questionner les valeurs

mobilisées à l'occasion des pratiques d'accueil de pair à pair et les mettre en débat éthique sur plusieurs situations concrètes d'accueil rencontrées par les participants, bénévoles volontaires accueillants. Ces ateliers régionaux ont été animés par une bénévole selon une approche de codéveloppement. Ils se sont déroulés en distanciel en deux séances (une demi-journée, puis une journée complète). Les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Bretagne ont bénéficié de ces ateliers. Fin 2023, le comité éthique a organisé une matinée sur l'accueil, en événement satellite des 60 ans de l'Unafam. En 2024, les ateliers éthiques vont se poursuivre et d'autres thèmes vont être abordés sous l'angle de l'éthique.

Les groupes techniques

• **Santé et soins** : Le GT santé et soins poursuit son implication autour de la mise en œuvre des contrats territoriaux de santé mentale (CTSM) dont il a fait le bilan national présenté en juin. Il élabore les plaidoyers en matière de soins. Il a présenté à la HAS, en lien avec le comité scientifique, une demande de recommandation de bonnes pratiques pour les troubles schizophréniques et les troubles bipolaires. Les membres de ce GT participent aux travaux de la HAS, de la DGS-DGOS, du CCOMS, de l'Inserm, du Défenseur des Droits et font le lien avec la commission RU et le comité scientifique. Le GT a terminé la révision du guide L'indispensable et le dépliant « Communiquer avec l'équipe soignante ». Il a également mis à jour le dépliant « Place des familles dans les soins psychiatriques, droits et conseils » et produit le livret « Troubles psychiques, et si on en parlait » dans sa version nationale. De nombreuses représentations nationales et locales ainsi que la participation à de nombreux congrès sont assurées par les membres du groupe.

• **Emploi** : Le GT Emploi travaille au déploiement des dispositifs venant en soutien des personnes concernées par la maladie et le handicap psychiques pour se maintenir ou s'insérer dans l'emploi. Il contribue également à la déstigmatisation en promouvant les formations dans le milieu du travail, comme les formations PSSM. Il participe activement à la commission emploi du CNCPH.

Il participe au CA de l'Agefiph, et du FIPFHP, et aux commissions et groupes de travail de ces organismes, en y rappelant l'importance des handicaps dits « invisibles », comme le handicap psychique. Il a notamment participé à la concertation sur la transformation des ESAT. Il contribue à la déstigmatisation des troubles psychiques dans le milieu professionnel, par la promotion et la participation aux formations liées au maintien dans l'emploi, de l'Unafam, notamment dans la fonction publique. Le groupe travaille également à la diffusion de l'information vers les délégations, via une formation annuelle pour les bénévoles, une lettre d'information, et la mise à disposition de documents sur l'espace bénévole de l'Unafam.

• **Logements et accompagnements** : le GT logement et accompagnement s'est réuni 5 fois en plénière cette année. Il regroupe régulièrement plus d'une dizaine de bénévoles. Le GT a principalement travaillé en 2023 sur l'accompagnement vers et dans le logement social des personnes vivant avec des troubles psychiques.

Ce travail très spécifique a mobilisé un sous-groupe de cinq bénévoles avec des réunions régulières tout au long de l'année. Ils ont produit une note préliminaire sur le cadre juridique du logement social, en relation avec la conseillère juridique de l'Unafam.

Ce travail préparatoire va conduire en 2024 à un guide à destination des bénévoles sur la façon d'accompagner les demandes des familles formulant des demandes de logement social pour leur proche. Par ailleurs, les bénévoles du GT ont suivi et sont intervenus dans le cadre des six ateliers organisés par la DIHAL sur le logement social et la santé mentale, thématique de réflexion du GT. Il s'est également mobilisé sur le suivi du déploiement de l'habitat inclusif (HI), particulièrement sur la question de la sécurité incendie et sur le décret sorti en juin 2023 sur la possibilité de créer des dispositifs d'HI dans des logements-foyers.

Des initiatives en ce sens ont été accompagnées, notamment dans les Bouches-du-Rhône et dans l'Hérault. De nouveaux contenus ont été mis à disposition des bénévoles dans l'espace dédié « Logement et accompagnement » du site.

La généralisation du e-learning permet d'améliorer l'efficacité pédagogique.

• **Parcours pénal** : le GT anime le réseau d'une centaine de bénévoles référents parcours pénal (RPP), chargés de répondre aux demandes de familles dont un proche rencontre des problèmes avec la justice. Deux journées de séminaire se sont tenues. La première, a permis de former 11 nouveaux RPP. La seconde, qui s'adressait à l'ensemble des RPP (40 participants) et dont le thème central était l'expertise psychiatrique, a donné la parole à plusieurs professionnels, dont le responsable du pôle santé à la DAP, la chargée de la « feuille de route Santé des personnes placées sous-main de Justice » au ministère de la Santé, un expert psychiatre, des avocats. L'intérêt de nombreux avocats pour le soutien que leur apporte l'Unafam à travers le site internet www.kitunafam.fr qui présente une sélection d'arrêts de jurisprudence spécialisée de droit pénal et de droit de la santé, ne se dément pas (en moyenne 10 825 vues par mois). Le groupe parcours pénal a poursuivi et renforcé ses liens avec l'administration pénitentiaire (DAP) par des rencontres régulières avec la direction nationale. En régions, des rencontres avec les DISP, ou des directions d'établissement pénitentiaire, ont eu lieu à Strasbourg, Rennes, Versailles, Béziers, Nîmes, Orléans, Tarascon, Montpellier et Paris (Île-de-France). En plus des formations PSSM en milieu pénitentiaire, le GT a également dispensé des sensibilisations à l'accompagnement des personnes placées sous main de justice souffrant de troubles psychiques. Des membres du GT ont animé des séances de sensibilisation dans les barreaux et ont porté auprès de la DGOS des contributions pour la révision des textes qui règlent l'organisation des soins psychiatriques au sein des établissements pénitentiaires.

• **École et troubles psychiques** : paradoxalement, alors que l'on n'a jamais autant parlé du mal-être des jeunes cette année, les projets (PARPSYCHED, Hôpitaux 93), auxquels l'Unafam était associée par l'intermédiaire du GT, ont marqué le pas. Ce qui n'a pas empêché le travail d'échange et de suivi sur l'actualité scolaire et universitaire. Le GT porte toujours des projets de sensibilisation originaux auprès des plus jeunes (l'enfant et la valise) et appuie les délégations dans leurs efforts pour tisser des liens avec les structures scolaires. Il accompagne, par opportunité d'un

de ses membres, le projet de partenariat avec les grandes entreprises ou acteurs sociaux majeurs (MGEN). Il accompagne le développement des formations PSSM, notamment le développement du futur projet Ado, qui s'adressera directement aux jeunes. Le groupe s'efforce de fédérer en interne les initiatives de toutes les parties prenantes liées aux sujets éducatifs et scolaires. Il conseille le bureau national sur les questions scolaires et est intervenu, à sa demande, dans plusieurs instances gouvernementales ou associatives (Cour des comptes, Chambre des notaires, etc.).

Les groupes de travail

• **Grands-parents** : les grands-parents, ce sont les parents d'un fils ou d'une fille souffrant de troubles psychiques et devenu, à leur tour, parent. Les objectifs de ce groupe sont d'accompagner, d'informer et de déstigmatiser. Il a contribué à la rédaction du rapport annuel sur les droits de l'enfant 2023 du Défenseur des droits, consacré aux droits des enfants aux loisirs, au sport et à la culture.

• **Participation des personnes rétablies aux actions de l'Unafam** : les bénévoles du groupe ont recensé ce qui était déjà en place dans les délégations et au national. Ils ont identifié les points forts et les points faibles des expérimentations. Les conclusions ont permis de faire évoluer le sujet et d'aboutir à l'écriture de l'axe 3 du plan stratégique.

• **Outils de gestion des délégations** : en 2023, le groupe de travail outils de gestion des délégations est allé au contact des délégations départementales, en mettant en place une enquête pour dresser l'état de leur organisation et de leur fonctionnement, et pour les écouter. En relation avec les délégations régionales, cette enquête a été conduite dans 14 délégations départementales en partant des fonctions qu'elles assurent. Elle sera poursuivie en 2024.

L'ensemble des observations et échanges permet d'identifier les besoins des délégations en outils et en accompagnement, mais aussi de recenser les outils disponibles dans les délégations.

Travaux des référents nationaux

• **Handicap** : la référente handicap a consacré une grande partie de l'année aux travaux en cours sur l'adaptation de la PCH aux personnes vivant avec des troubles psychiques. Elle a également poursuivi son implication autour de la réclamation collective auprès du Comité européen des droits sociaux, et porté la parole de l'Unafam et de ses adhérents au sein d'institutions telles que le CNCPH, la CNCDDH, le Conseil de la CNSA, du CFHE, de Handéo, au comité d'entente du Défenseur des droits. Elle a conduit un très grand nombre de formations auprès des bénévoles et s'est déplacée dans de nombreuses villes pour des formations croisées à nos adhérents et professionnels des MDPH.

• **PSSM** : la référente est membre de la gouvernance (CA et bureau) de l'association PSSM France dont l'Unafam est membre fondateur. À ce titre, elle participe activement aux activités de l'association PSSM France à travers notamment les commissions qu'elle anime et les délégations

qui lui sont confiées. Avec le service Formation de l'Unafam, elle anime le réseau des formateurs PSSM Unafam.

• **École** : le référent tient une permanence nationale pour répondre aux difficultés des familles avec l'institution scolaire. Il a traité cette année 25 dossiers transmis par le siège. C'est une baisse sensible par rapport aux années précédentes : nombre de dossiers sont sans doute traités localement alors que beaucoup d'acteurs locaux sollicitent ses conseils pour faire face à la demande des familles. C'est ainsi qu'il est intervenu auprès de plusieurs délégations départementales pour les conseiller dans leur relation avec l'institution scolaire et qu'il a participé à 2 webinaires sur l'anxiété scolaire. Il représente l'association dans diverses institutions en lien avec les jeunes en difficulté psychique (CA de la Fondation santé des étudiants de France (FSEF), Association des directeurs d'Itep et leurs réseaux (AIRE), Droit au savoir...).



BULLETIN DE DON



ATTENTION ! Ce bulletin de don ne se substitue pas au renouvellement d'adhésion 2024

À remplir et à envoyer accompagné de votre chèque à l'ordre de l'Unafam à : Unafam - 12 Villa Compoint - 75017 Paris

☐ **OUI**, je veux aider les personnes malades psychiques et leur famille à retrouver la force d'avancer avec l'Unafam. Je fais un don de :

☐ 20 € ☐ 50 € ☐ 80 €
☐ 100 € ☐ 150 € ☐ €
Autre montant

66 % DE RÉDUCTION D'IMPÔT

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du total de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer (60% des dons dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires pour les entreprises).

un don de

100 €

-66%
→

ne vous coûte que

34 €

Pour donner en ligne, rendez-vous sur www.unafam.org

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.

Nom

Prénom

Adresse

CP [] [] [] [] Ville

Date de naissance [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Téléphone [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

E-mail

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la liste des adhérents. Les destinataires sont l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) et l'Unafam. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés » et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement Général sur la Protection des Données », vous disposez sur vos données, d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et d'effacement en adressant votre demande à adhésion@unafam.org. Les donateurs reçoivent la Lettre de la Présidence mensuelle par e-mail.

RAPPORT FINANCIER du TRÉSORIER



Jean-Claude Aubert
Trésorier de l'Unafam

Des comptes à l'équilibre

Nos actions de soutien aux familles concernées par la maladie psychique (formations, accueil, groupes de parole, plaidoyers...) et nos actions pour la défense de leurs droits se sont développées en 2023. Ce développement a été soutenu par une croissance de nos ressources de près de 4 %.

Les comptes 2023 sont à l'équilibre avec un résultat positif de 1 434 €.

Des soutiens renforcés

Nos financements publics sont en hausse de 17 % par rapport à l'exercice précédent et représentent la moitié des ressources de l'association.

Cette progression s'appuie d'une part sur un soutien croissant de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour développer l'aide aux aidants et particulièrement leur formation, et d'autre part sur un élargissement du soutien des Agences Régionales de Santé (ARS) en volume et en nombre pour accompagner nos Délégations dans leurs actions auprès des proches aidants : groupes de parole, accueil, échanges de bonnes pratiques, informations et colloques...

Le ministère de la Santé (DGS), la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) ainsi que de nombreuses collectivités locales et organismes locaux viennent compléter ces financements publics.

Le nombre de nos adhérents progresse régulièrement chaque année. Cette progression est de près de 3 % en 2023 (+ 424 adhérents).

Enfin, l'Unafam reçoit un volume croissant de libéralités (dons, legs et donations) qui sont essentielles au financement de nos actions et de nos combats aux côtés des personnes vivant avec des troubles psychiques et de leur famille.

Ces soutiens renforcés sont autant de signes d'une confiance forte dans notre association. Financeurs, donateurs, adhérents, soyez ici chaleureusement remerciés.

Des actifs en hausse

Le total du bilan est en nette hausse et s'établit à 19,3 millions d'euros. Les locaux du siège national dans lesquels nous sommes installés depuis plus de 30 ans étaient devenus un frein à notre développement. L'assemblée générale a validé, en 2023, l'acquisition du nouveau siège national à Levallois-Perret (92). Cette acquisition constitue un accroissement du patrimoine de l'association.

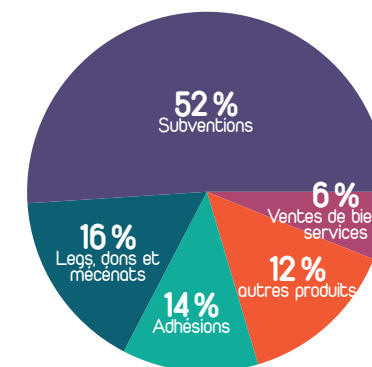
Au bilan, cela se traduit par une progression de notre actif immobilisé d'un peu plus de 4,5 millions d'euros, une baisse de la trésorerie disponible (une partie de l'opération ayant été financée sur fonds propres) et au passif par le solde de l'emprunt bancaire contracté pour le montage financier de cette acquisition.

Des bénévoles engagés

L'engagement des bénévoles de l'Unafam est au cœur du modèle économique de l'association. Pour l'exercice 2023 il est valorisé à près de 12 millions d'euros, ce qui correspond à plus de 390 000 heures de bénévolat. Le bénévolat représente 1,5 fois les ressources financières de l'association.

Il est clair que sans cet engagement fort de nos bénévoles, nous n'aurions pas les moyens suffisants pour mener nos missions auprès de celles et ceux qui en ont besoin sur l'ensemble du territoire. Nous remercions vivement les bénévoles pour cet engagement fidèle, précieux et indispensable à la bonne marche de notre association.

ORIGINE DES RESSOURCES 2023



Le bénévolat représente
1,5 fois les ressources
financières de l'association.

BILAN GÉNÉRAL SIÈGE DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2023

BILAN ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort.	Net	Net
Logiciels siège	197 304	194 122	3 182	4 165
Logiciels délégations	23 200	21 480	1 720	5 154
Avances et acomptes			0	0
Total immobilisations incorporelles	220 504	215 602	4 902	9 319
Terrains	621 649		621 649	621 649
Constructions Bagneux	1 326 681	1 326 681	0	0
Local Metz	7 622	7 622	0	0
Siège Paris	1 026 860	669 170	357 690	378 226
Siège Paris Annexe	167 694	85 990	81 704	85 897
Siège Levallois Perret	4 516 920		4 516 920	
Appartement Hauts-de-Seine	125 000	48 828	76 172	79 297
Installations et agencements du siège	133 068	115 794	17 274	22 004
Installations et agencements des délégations	85 702	62 235	23 467	28 239
Matériel de bureau du siège	10 239	9 975	264	896
Matériel de bureau des délégations	35 514	34 202	1 312	840
Matériel informatique du siège	197 768	175 726	22 042	30 208
Matériel informatique délégations	227 856	194 601	33 255	41 716
Mobilier du siège	55 951	45 599	10 352	10 617
Mobilier des délégations	66 803	50 849	15 954	13 302
Biens Reçus par Legs à Céder	698 476		698 476	0
Total immobilisations corporelles	9 303 803	2 827 272	6 476 531	1 312 891
Dépôts et cautionnements du siège	3 845		3 845	1 832
Dépôts et cautionnements des délégations	14 322		14 322	13 355
Total immobilisations Financières	18 167		18 167	15 187
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	9 542 474	3 042 874	6 499 600	1 337 397
Stocks et en-cours	26 035		26 035	26 910
Acomptes fournisseurs du siège	8 563		8 563	27 474
Acomptes fournisseurs des délégations	1 737		1 737	5 956
Créances reçues par legs ou donation	313 100		313 100	357 294
Créances diverses du siège	146 744		146 744	165 830
Créances diverses des délégations	0		0	701
Subventions à recevoir du siège	3 766 208		3 766 208	1 054 812
Subventions à recevoir des délégations	1 757 544		1 757 544	1 154 350
Produits à recevoir du siège	29 434		29 434	122 157
Produits à recevoir des délégations	20 545		20 545	21 515
Total des créances	6 043 875		6 043 875	2 910 089
Valeurs mobilières du siège	71 705		71 705	38 323
Valeurs mobilières des délégations			0	0
Disponibilités du siège	2 587 505		2 587 505	3 479 696
Disponibilités des délégations	3 978 902		3 978 902	3 809 459
Charges constatées d'avance du siège	85 948		85 948	94 288
Charges constatées d'avance des délégations	7 448		7 448	10 279
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 801 418	0	12 801 418	10 369 044
TOTAL GÉNÉRAL	22 343 892	3 042 874	19 301 018	11 706 441

BILAN GÉNÉRAL SIÈGE DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2023

BILAN PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise / fonds propres statutaires	3 440 103	3 440 103
Report à nouveau	3 166 254	2 907 791
Résultat de l'exercice	1 434	258 464
Situation nette (sous -total)	6 607 791	6 606 358
Subventions d'investissement		
TOTAL DES FONDS PROPRES	6 607 791	6 606 358
Fonds reportés	1 001 076	346 794
Fonds dédiés du siège	1 530 884	1 661 726
Fonds dédiés des délégations	1 188 579	1 060 899
Total des Fonds reportés et dédiés	3 720 539	3 069 419
Provisions pour risques et charges du siège	55 827	39 325
Provisions pour risques et charges des délégations	43 646	31 548
Total des provisions	99 473	70 873
Emprunts auprès des banques	3 291 230	
Total dettes Financières	3 291 230	
Fournisseurs et comptes rattachés au siège	106 582	126 196
Fournisseurs et comptes rattachés des délégations	6 500	36 746
Dettes sociales et fiscales du siège	281 769	278 170
Dettes sociales et fiscales des délégations		
Autres dettes du siège	15 956	128 118
Autres dettes des délégations	65 066	62 706
Total des autres dettes	475 873	631 936
Produits constatés d'avance Siège	3 414 518	261 287
Produits constatés d'avance Délégations	1 691 594	1 066 568
TOTAL DETTES	8 873 215	1 959 791
TOTAL GÉNÉRAL	19 301 018	11 706 441

COMPTE DE RÉSULTAT SIÈGE DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2023						
		Résultat 2023				Résultat 2022
		Siège	Délégations	Retraitement	Résultat cumulé	Résultat cumulé
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations		1086621	270 863	-270 863	1 086 621	1 065 629
Ventes de biens et services	Ventes de biens	28 398	7 841	-4 775	31 464	38 878
	Ventes de services	516 681		-91 753	424 928	389 098
Produits de tiers financeurs	Concours publics - Subventions Exploitation					
	74 - Subventions DGS + DGCS	195 000			195 000	192 000
	74 - Subvention CNSA	1 138 760	259 123	-259 123	1 138 760	841 484
	74 - Subvention ARS	856 284	1 626 979	-368 035	2 115 228	1 856 641
	74 - Autres subventions	43 394	596 182		639 576	600 117
	Ressources Générosité du public					
	75 - Mécenat	30 000			30 000	115 500
	75 - Dons reçus	215 671	114 346	-79 678	250 339	237 039
	75 - Assurances vie	541 489			541 489	363 320
	75 - Legs ou donation	22 160			22 160	450 421
	75 - Dons = non rbt frais	397 093			397 093	342 557
	Contributions financières	101 096	57 343		158 439	407 469
Reprise sur amortissements, provisions et transferts de charge		15 315	4 234		19 549	46 642
Utilisation des fonds dédiés		269 232	280 176		549 408	483 363
Autres produits		4 273	145 323		149 596	101 190
	75 - Aide siège aux régions		120 886	-120 886	0	0
	75 - Reversement entre siège - dpt - région		80 584	-80 584	0	0
Total des produits d'exploitation		5 461 467	3 563 880	(1 275 697)	7 749 650	7 531 348
CHARGES D'EXPLOITATION						
60 - Achats		143 082	105 906	-4 775	244 213	218 111
60 - Variation de stocks		874			874	1 495
61 - Services extérieurs		805 078	433 968	-91 753	1 147 293	956 571
62 - Autres services extérieurs		1 378 029	1 599 315		2 977 344	2 520 162
62 - Dons = non rbt frais		397 093			397 093	342 557
65 - Aides financières		58 606	18 151		76 757	95 072
65 - Aides financières - siège - délégations		783 193	395 976	-1 179 169	0	0
63 - Impôts, taxes et versements assimilés		170 962	1 950		172 912	141 599
64 - Charges de personnel		1 564 340	490 745		2 055 085	1 893 358
68 - Dotations aux amortissements		59 851	38 926		98 777	126 687
68 - Dotations aux provisions		16 502	16 332		32 834	12 766
68 - Report en fonds dédiés		138 390	407 856		546 246	918 052
65 - Autres charges de gestion courante		46 590	23 375		69 965	69 147
Total des charges d'exploitation		5 562 590	3 532 500	(1 275 697)	7 819 393	7 295 577
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(101 123)	31 380	0	-69 743	235 771

COMPTE DE RÉSULTAT SIÈGE DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2023					
	Résultat 2023				Résultat 2022
	Siège	Délégations	Retraitement	Résultat cumulé	Résultat cumulé
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS					
76 - Produits financiers	72 890	22 966		95 856	14 693
Total	72 890	22 966	0	95 856	14 693
66 - Charges financières	24 679			24 679	0
Total	24 679	0	0	24 679	0
RÉSULTAT FINANCIER	48 211	22 966	0	71 177	14 693
RÉSULTAT COURANT	(52 912)	54 346	0	1 434	250 464
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
77 - Produits exceptionnels				0	8 000
78 - Reprises sur provisions				0	
Total des produits exceptionnels	0	0	0	0	8 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
67 - Charges exceptionnelles				0	0
68 - Dotations aux provisions				0	0
Total des charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	0	8 000
TOTAL DES PRODUITS	5 534 357	3 586 846	(1 275 697)	7 845 506	7 554 041
TOTAL DES CHARGES	5 587 269	3 532 500	(1 275 697)	7 844 072	7 295 577
RÉSULTAT	(52 912)	54 346	0	1 434	258 464
Contributions Volontaires en nature					
870 - Dons en nature					
870 - Prestations en nature	73 771	15 729		89 500	205 899
875 - Bénévolat	604 254	11 391 930		11 996 184	11 304 276
Total	678 025	11 407 659		12 085 684	11 510 175
Charges des contributions volontaires					
860 - Secours en nature					
861 - Mises à dispo gratuite		15 729		15 729	7 074
862 - Prestations en nature	73 771			73 771	198 825
864 - Personnel bénévole	604 254	11 391 930		11 996 184	11 304 276
Total	678 025	11 407 659		12 085 684	11 510 175

BUDGET PRÉVISIONNEL GÉNÉRAL SIÈGE ET DÉLÉGATIONS 2024

CHARGES	Siège	Délégations	Retraitement	Prévisionnel 2024	Réalisé 2023
CHARGES DIRECTES					
60 - Achats	80 000	105 000	- 5 000	180 000	245 087
61 - Services extérieurs	615 000	435 000	- 90 000	960 000	1 147 293
62 - Autres services extérieurs	1 685 000	1 550 000		3 235 000	3 374 437
63 - Impôts et taxes	188 000	2 000		190 000	172 912
64 - Charges de personnel	1 590 000	610 000		2 200 000	2 055 085
65 - Autres charges de gestion courante	865 000	435 000	- 1 175 000	125 000	146 722
66 - Charges financières	135 000	-		135 000	24 679
67 - Charges exceptionnelles		-		-	
68 - Dotation aux amortissements et provisions	230 000	380 000		610 000	677 857
Total des charges	5 388 000	3 517 000	- 1 270 000	7 635 000	7 844 072
Résultat prévisionnel 2023				-	1 434
86 - Emplois des contributions volontaires en nature				12 050 000	12 085 684
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				50 000	89 500
Personnel bénévole				12 000 000	11 996 184
TOTAL	5 388 000	3 517 000	- 1 270 000	19 685 000	19 931 190

PRODUITS	Siège	Délégations	Retraitement	Prévisionnel 2024	Réalisé 2023
RESSOURCES DIRECTES					
70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	535 000	10 000	- 90 000	455 000	456 392
74 - Subventions d'exploitation	2 235 000	2 605 000	- 630 000	4 210 000	4 088 464
75 - Autres produits de gestion courante	1 785 000	785 000	- 550 000	2 020 000	2 635 737
76 - Produits financiers	50 000	15 000		65 000	95 856
77 - Produits exceptionnels				-	
78 - Reprises sur amortissements et provisions, fonds dédiés et réserves	605 000	280 000		885 000	568 957
79 - Transfert de charges				-	
Total des produits	5 210 000	3 695 000	- 1 270 00	7 635 000	7 845 406
Résultat					
87 - Contributions volontaires en nature	-	-		12 050 000	12 085 684
Bénévolat				12 000 000	11 996 184
Prestations en nature				50 000	89 500
Dons en nature					
TOTAL	5 210 000	3 695 000	- 1 270 000	19 685 000	19 931 090

Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2024

- Ain - Unafam 01 : 04 74 32 11 39 - 01@unafam.org
- Aisne - Unafam 02 : 03 23 63 93 54 - 02@unafam.org
- Allier - Unafam 03 : 04 73 92 93 34 - 03@unafam.org
- Alpes Haute-Provence - Unafam 04 : 07 67 18 66 88 - 04@unafam.org
- Hautes-Alpes - Unafam 05 : 06 40 54 73 81 - 05@unafam.org
- Alpes-Maritimes - Unafam 06 : 07 63 24 23 45 - 06@unafam.org
- Ardèche - Unafam 07 : 04 75 55 16 43 - 07@unafam.org
- Ardennes - Unafam 08 : 06 89 26 24 03 - 08@unafam.org
- Ariège - Unafam 09 : 07 86 36 57 76 - 09@unafam.org
- Aube - Unafam 10 : 03 25 40 62 74 - 10@unafam.org
- Aude - Unafam 11 : 06 44 27 31 22 - 11@unafam.org
- Aveyron - Unafam 12 : 07 77 38 96 00 - 12@unafam.org
- Bouches-du-Rhône - Unafam 13 : 06 43 84 67 22 - 13@unafam.org
- Calvados - Unafam 14 : 02 31 85 24 87 - 14@unafam.org
- Cantal - Unafam 15 : 04 73 92 93 34 - 15@unafam.org
- Charente - Unafam 16 : 06 07 36 42 21 - 16@unafam.org
- Charente-Maritime - Unafam 17 : 05 46 00 41 54 - 17@unafam.org
- Cher - Unafam 18 : 02 48 70 05 38 - 18@unafam.org
- Corrèze - Unafam 19 : 06 41 50 78 28 - 19@unafam.org
- Corse - Unafam 20 : 06 79 30 26 59 - 20@unafam.org
- Côte-d'Or - Unafam 21 : 03 80 49 78 45 - 21@unafam.org
- Côtes-d'Armor - Unafam 22 : 06 26 13 60 41 - 22@unafam.org
- Creuse - Unafam 23 : 06 49 17 62 58 - 23@unafam.org
- Dordogne - Unafam 24 : 06 07 37 46 74 - 24@unafam.org
- Doubs - Unafam 25 : 03 81 53 68 56 - 25@unafam.org
- Drôme - Unafam 26 : 04 75 55 16 43 - 26@unafam.org
- Eure - Unafam 27 : 02 32 31 36 19 - 27@unafam.org
- Eure-et-Loir - Unafam 28 : 06 86 51 21 56 - 28@unafam.org
- Finistère - Unafam 29 : 07 88 17 72 32 - 29@unafam.org
- Gard - Unafam 30 : 06 98 17 53 44 - 30@unafam.org
- Haute-Garonne - Unafam 31 : 05 61 48 11 56 - 31@unafam.org
- Gers - Unafam 32 : 05 62 60 30 36 - 32@unafam.org
- Gironde - Unafam 33 : 05 56 81 44 32 - 33@unafam.org
- Hérault - Unafam 34 : 04 67 58 49 29 - 34@unafam.org
- Ille-et-Vilaine - Unafam 35 : 02 99 53 88 93 - 35@unafam.org
- Indre - Unafam 36 : 02 54 27 68 19 - 36@unafam.org
- Indre-et-Loire - Unafam 37 : 02 47 64 43 79 - 37@unafam.org
- Isère - Unafam 38 : 04 76 43 12 71 - 38@unafam.org
- Jura - Unafam 39 : 06 48 82 46 79 - 39@unafam.org
- Landes - Unafam 40 : 06 80 30 82 41 - 40@unafam.org
- Loir-et-Cher - Unafam 41 : 06 71 53 24 15 - 41@unafam.org
- Loire - Unafam 42 : 04 77 32 77 05 - 42@unafam.org
- Haute-Loire - Unafam 43 : 04 71 03 36 64 - 43@unafam.org
- Loire-Atlantique - Unafam 44 : 02 51 83 17 73 - 44@unafam.org
- Loiret - Unafam 45 : 02 38 86 17 43 - 45@unafam.org
- Lot - Unafam 46 : 06 28 19 50 47 - 46@unafam.org
- Lot-et-Garonne - Unafam 47 : 06 71 63 35 83 - 47@unafam.org
- Lozère - Unafam 48 : 06 95 16 48 32 - 48@unafam.org
- Maine-et-Loire - Unafam 49 : 02 41 80 47 79 - 49@unafam.org
- Manche - Unafam 50 : 06 04 16 49 30 - 50@unafam.org
- Marne - Unafam 51 : 06 73 66 13 02 - 51@unafam.org
- Haute-Marne - Unafam 52 : 06 48 39 38 52 - 52@unafam.org
- Mayenne - Unafam 53 : 06 58 78 93 36 - 53@unafam.org
- Meurthe-et-Moselle - Unafam 54 : 03 83 53 26 57 - 54@unafam.org
- Meuse - Unafam 55 : 06 70 70 75 81 - 55@unafam.org
- Morbihan - Unafam 56 : 06 47 47 47 67 - 56@unafam.org
- Moselle - Unafam 57 : 06 42 39 83 77 - 57@unafam.org
- Nièvre - Unafam 58 : 03 86 57 97 22 - 58@unafam.org
- Nord - Unafam 59 : 03 20 56 70 70 - 59@unafam.org
- Oise - Unafam 60 : 06 72 97 60 91 - 60@unafam.org
- Orne - Unafam 61 : 02 33 66 20 88 - 61@unafam.org
- Pas-de-Calais - Unafam 62 : 03 21 15 72 42 - 62@unafam.org
- Puy-de-Dôme - Unafam 63 : 04 73 92 93 34 - 63@unafam.org
- Pyrénées-Atlantiques - Unafam 64 : 04 68 62 90 12 7 - 64@unafam.org
- Hautes-Pyrénées - Unafam 65 : 07 70 31 27 36 - 65@unafam.org
- Pyrénées-Orientales - Unafam 66 : 06 88 59 08 62 - 66@unafam.org
- Bas-Rhin - Unafam 67 : 03 88 65 96 40 - 67@unafam.org
- Haut-Rhin - Unafam 68 : 06 11 86 78 84 - 68@unafam.org
- Rhône - Unafam 69 : 04 72 73 41 22 - 69@unafam.org
- Haute-Saône - Unafam 70 : 03 84 76 64 40 - 70@unafam.org
- Saône-Et-Loire - Unafam 71 : 06 41 06 21 75 - 71@unafam.org
- Sarthe - Unafam 72 : 02 43 40 44 53 - 72@unafam.org
- Savoie - Unafam 73 : 09 66 87 91 54 - 73@unafam.org
- Haute-Savoie - Unafam 74 : 04 50 52 97 94 - 74@unafam.org
- Paris - Unafam 75 : 01 45 20 63 13 - 75@unafam.org
- Seine-Maritime - Unafam 76 : 02 35 62 05 15 - 76@unafam.org
- Seine-et-Marne - Unafam 77 : 07 68 48 03 75 - 77@unafam.org
- Yvelines - Unafam 78 : 01 39 54 17 12 - 78@unafam.org
- Deux-Sèvres - Unafam 79 : 05 49 78 27 35 - 79@unafam.org
- Somme - Unafam 80 : 06 70 87 28 52 - 80@unafam.org
- Tarn - Unafam 81 : 06 70 42 50 11 - 81@unafam.org
- Tarn-et-Garonne - Unafam 82 : 05 63 91 53 44 - 82@unafam.org
- Var - Unafam 83 : 06 52 86 65 76 - 83@unafam.org
- Vaucluse - Unafam 84 - 07 86 29 97 30 - 84@unafam.org
- Vendée - Unafam 85 : 06 61 13 09 13 - 85@unafam.org
- Vienne - Unafam 86 : 06 85 19 29 65 - 86@unafam.org
- Haute-Vienne - Unafam 87 : 06 81 31 57 29 - 87@unafam.org
- Vosges - Unafam 88 : 03 29 64 05 73 - 88@unafam.org
- Yonne - Unafam 89 : 06 28 48 61 81 - 89@unafam.org
- Territoire de Belfort - Unafam 90 : 03 84 22 20 84 - 90@unafam.org
- Essonne - Unafam 91 : 01 64 46 96 21 - 91@unafam.org
- Hauts-de-Seine - Unafam 92 : 09 62 37 87 29 - 92@unafam.org
- Seine-Saint-Denis - Unafam 93 : 01 43 09 30 98 - 93@unafam.org
- Val-de-Marne - Unafam 94 : 01 41 78 36 90 - 94@unafam.org
- Val-d'Oise - Unafam 95 : 01 34 16 70 79 - 95@unafam.org
- Guadeloupe - Unafam 971 : 06 90 36 71 30 - 971@unafam.org
- Martinique - Unafam 972 - 05 96 63 01 48 - 972@unafam.org
- Guyane - Unafam 973 : 05 94 38 27 79 - 973@unafam.org
- Réunion - Unafam 974 : 06 92 38 85 97 - 974@unafam.org



- Accueil/ Permanence avocats et psychiatres :
01 53 06 30 43
- Service Écoute-famille : **01 42 63 03 03**
- Assistante sociale – secteur Île-de-France : **01 53 06 11 43**
- Assistante sociale – hors Île-de-France : **01 53 06 30 91**
- Site internet : **unafam.org**

UnaFam – Union nationale des Familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques

(Association reconnue d'utilité publique) 108-112 rue Marius Aupiais - 92300 Levallois Perret

E-mail : contact@unafam.org

Conseil d'administration de l'UnaFam

Présidente : Marie-Jeanne Richard **Président d'honneur :** Jean Canneva **Vice-présidents :** Brigitte Delphis, François Pilet

Secrétaire : Martine Dos Santos **Secrétaire adjointe :** Dominique Leconte **Trésorier :** Jean-Claude Aubert
Catherine Broutin-Piolot, Hélène Chastanier-Dreyse, Jacques De Pesquidoux, Olivier Du Cray, Martine Frager-Berlet, Jean-Paul Grattesol, Laurent Lefebvre,
Jean-Louis Laville, Jean-Yves Blandel, Laurence Lillie, Jean-Yves Maquet, Marie-Andrée Muller, Alix Viel, Jean François Giovannetti, Sandrine Gros,
Emmanuelle Gurtner, Dominique Deffis

Réalisation

Agence Kaolin – 123, rue du Cherche-Midi - 75015 Paris - agencekaolin.com

Secrétariat de rédaction : Emmanuel Cauchois **Direction artistique :** Émilie Caro **Mise en page :** Anaïs Vinagre

Crédits photo : iStockphoto, Unafam Couverture : Olga Z. / iStockphoto

Impression : RCS+ (77) ISSN : 2778-6609

Toute reproduction interdite sans autorisation des auteurs